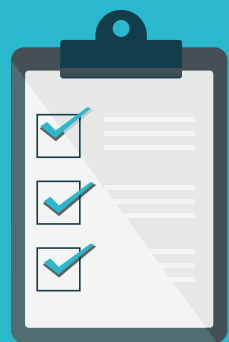




Rapport d'Activités 2022

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère





NOS MISSIONS

Expert des énergies, du développement durable et des réseaux, le SDEE se positionne comme l'un des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire en Lozère.

Véritable outil de mutualisation et de proximité, il soutient et accompagne les collectivités et maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets.

Efficacité énergétique

Engagé depuis plusieurs années sur la thématique de la transition énergétique, le SDEE a souhaité renforcer le soutien qu'il propose à ses adhérents et les accompagne désormais dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments au travers du programme ACTEE.



Achat groupé d'électricité

En association avec plusieurs Syndicats d'Énergie, le SDEE coordonne l'organisation sur le département d'un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.



Chaleur Renouvelable

Opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère, le Syndicat apporte un appui administratif et technique aux porteurs de projets publics et privés pour des opérations de chauffage et de production d'eau chaude à partir de géothermie, de solaire thermique ou de bois-énergie.



Énergies renouvelables

Le SDEE est compétent pour établir et/ou exploiter tout équipement de production d'énergies renouvelables et notamment des installations photovoltaïques.



Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le SDEE est compétent pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Depuis fin 2017, 38 bornes sont opérationnelles sur le territoire, soit 35 accélérées et 3 rapides.



Voirie

Le Syndicat gère un programme départemental dédié à la réalisation de travaux de voirie communale. Ces opérations d'investissement sont destinées au maintien des voies en bon état et à la modernisation de tronçons pour la sécurité des usagers.

1 SYNDICAT
10 COMPÉTENCES

Électrification rurale

Le SDEE est propriétaire de l'ensemble des réseaux électriques basse et moyenne tensions. Il réalise pour les communes rurales des opérations de renforcement, d'extension, d'effacement et de sécurisation.



Éclairage public

Gestionnaire de plus de 25 000 points lumineux, le SDEE réalise, avec ses propres équipes techniques, les travaux, la rénovation et la maintenance de l'éclairage public de 149 communes rurales du département.



Environnement

Le Syndicat assure avec ses propres agents le fonctionnement de l'Usine de traitement et de l'Installation de stockage des déchets de Rédoundel, les transports depuis les centres de transfert, l'organisation du traitement des produits issus des déchèteries et l'organisation des collectes sélectives.



Eau et assainissement

Le SDEE possède une équipe spécialisée assurant des interventions depuis les ouvrages de captage jusqu'à la station d'épuration. Il développe également des outils de cartographie et de télégestion des réseaux. L'objectif est de proposer aux collectivités des prestations permettant de rendre le meilleur service aux usagers tout en maîtrisant les coûts.



LE MOT DU PRÉSIDENT

Comme vous pourrez le découvrir dans le présent rapport, l'action du Syndicat a été particulièrement dense durant cette année 2022.

La politique énergétique amorcée ces dernières années continue à nous mobiliser fortement. Le travail effectué dans ce domaine porte ses fruits et permet une avancée significative des différents projets conduits en faveur des collectivités et usagers lozériens.

Pour ne citer que les événements les plus marquants de l'année, nous retiendrons l'inauguration au printemps 2022 de la centrale photovoltaïque de la Tieule, dont la réalisation, soutenue par le SDEE, s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de transition énergétique.

Mais également les 20 ans de la Mission Chaleur Renouvelable, dont la cérémonie d'anniversaire s'est déroulée en septembre. Initialement portée par la CCI de la Lozère, cette Mission reprise aujourd'hui par le SDEE propose un accompagnement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation de leurs projets en matière d'énergies renouvelables thermiques. Elle a d'ailleurs célébré ce printemps la 200^e installation accompagnée, au Domaine du Barena sur la commune de Prinsuéjols-Malbouzon, qui va permettre une économie annuelle non négligeable d'émission de CO₂.

Je voudrais enfin souligner, face à un contexte de crise énergétique inédit, le renforcement de l'accompagnement du SDEE auprès de ses collectivités adhérentes dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments, à travers la mise en place depuis fin 2021, du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique).

Au regard de notre activité Environnement et traitement des déchets, l'année 2022 marquera l'obtention du renouvellement d'autorisation d'exploitation du Centre Départemental de Traitement des Déchets de Rédoundel, pour une durée de 30 ans. Ce nouvel arrêté d'exploitation, résultat d'un long processus de 6 ans d'études, permet la poursuite du traitement de l'ensemble des déchets non recyclables lozériens au sein du département, limitant ainsi les transports et le bilan carbone, tout en favorisant une meilleure maîtrise des coûts.

Au mois de septembre dernier, une manifestation a d'ailleurs été organisée sur le site de Rédoundel pour célébrer ce renouvellement d'exploitation, et pour procéder à l'inauguration de la centrale solaire implantée sur le site, bel exemple de réalisation en termes de valorisations énergétique, écologique et économique.

Dans le domaine de l'Eau et l'Assainissement, nos équipes ont été fortement mobilisées en raison de la sécheresse historique de cet été 2022, pour assurer le transport d'eau dans plusieurs de nos communes. Ce sont plus de 3 500 m³ d'eau potable qui ont été livrés par le SDEE sur 15 collectivités lozériennes.

En matière d'Électrification et d'Éclairage Public, nous avons maintenu nos investissements pour un réseau de distribution d'électricité de qualité, et poursuivi l'accompagnement de nos collectivités adhérentes dans la gestion de leurs installations d'éclairage public, à travers la concrétisation d'un programme de sobriété énergétique qui facilitera la démarche des communes dans la mise en place de dispositifs d'extinction nocturne. Cette action vise un double objectif, économiser l'énergie tout en préservant la biodiversité nocturne et le ciel étoilé.

Le SDEE, conscient du contexte délicat auquel sont confrontées ses collectivités adhérentes en raison notamment de la crise énergétique sans précédent qu'elles subissent, se mobilise pleinement pour les conseiller et les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Je voudrais ici remercier les élus et les équipes du Syndicat qui œuvrent au quotidien pour garantir aux collectivités et usagers lozériens, un service innovant et de grande qualité.

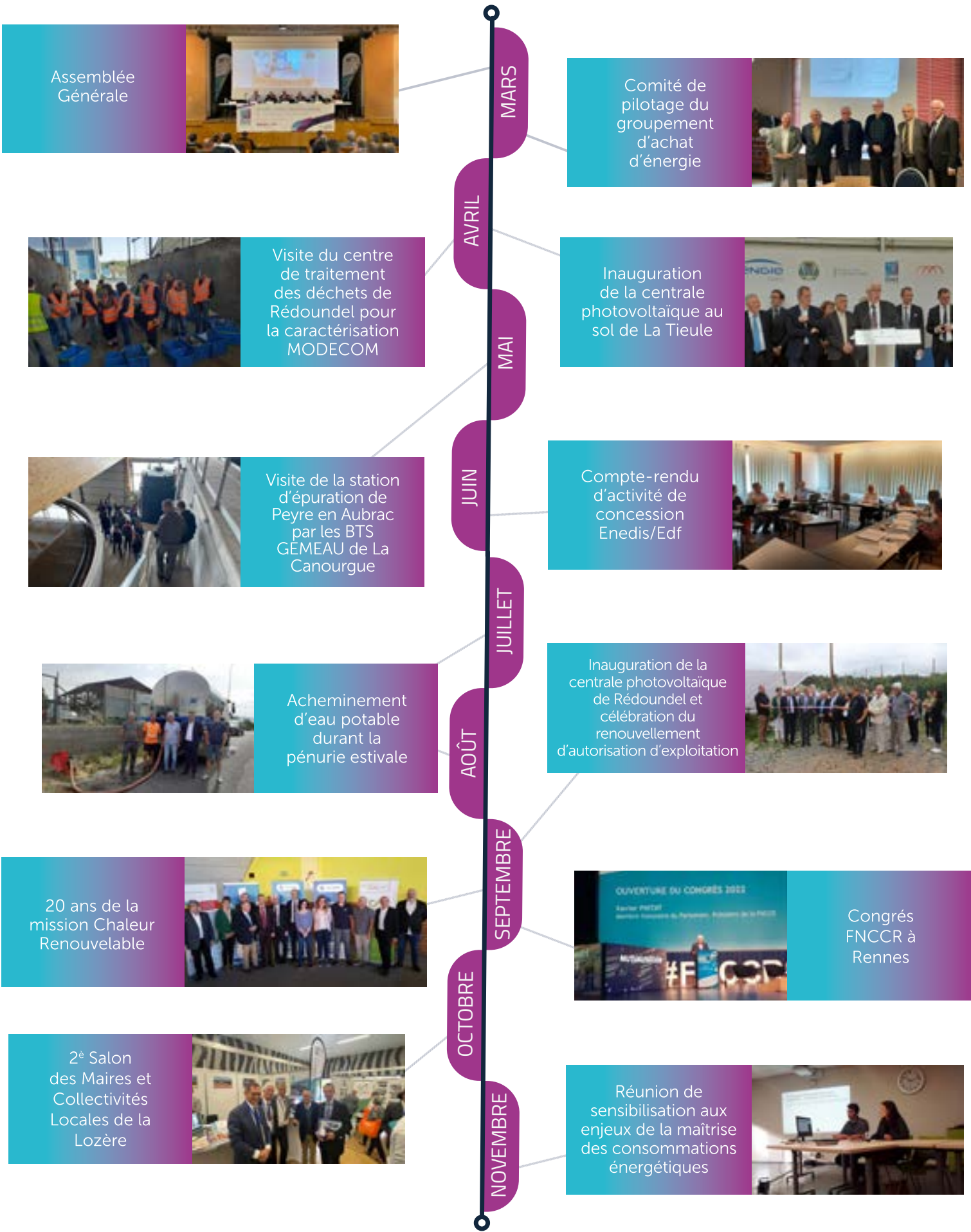


Alain ASTRUC
Président du SDEE
Maire de Peyre en Aubrac

SOMMAIRE

Le mot du Président	4	Chaleur renouvelable	18
Panorama 2022	5	Bornes de recharge pour véhicules électriques	21
Électrification rurale	6	Achat groupé d'électricité	22
Éclairage public	8	Efficacité énergétique	24
Environnement	10	Moyens humains	27
Voirie	13	Comptes administratifs 2022	28
Eau et assainissement	14	Organigramme	30
Énergies renouvelables	16		

PANORAMA 2022





ÉLECTRIFICATION RURALE

Propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité situés sur son territoire (réseaux moyenne et basse tensions), le SDEE est en charge de l'organisation du service public de l'électricité pour l'ensemble des communes du département de la Lozère.

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE), il assure la maîtrise d'ouvrage d'une partie des travaux réalisés sur le réseau et en confie l'exploitation à Enedis, au travers d'un contrat de concession.

146
opérations
d'électrification

4,4 M€ HT
de travaux en
2022

ZOOM SUR...

LES FILS NUS À L'ORIGINE DE COUPURES ET DE CHUTES DE TENSION

Grâce notamment aux aides accordées au SDEE par le FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification), qui ont permis le remplacement de la quasi-totalité du linéaire de fils nus basse tension par du câble torsadé isolé ou le passage en souterrain, la Lozère compte encore environ 50 km de réseau basse tension en fils nus. Vieillissant et fortement incidentogène, il arrive en fin de vie et est particulièrement sensible aux aléas climatiques comme la neige ou les coups de vent. Par conséquent, les portions du réseau électrique reliées par ces fils nus sont davantage sujettes à des micro-coupures. Elles demandent également un élagage plus fréquent des arbres environnants car le frottement des branches peut aussi occasionner des coupures.

D'autre part, sur notre département, les portions de réseau basse tension (appelées "antennes") présentent souvent un linéaire important. Aussi, dès qu'un usager installe un nouvel équipement électrique nécessitant une puissance un peu importante, comme une pompe à chaleur ou une prise de recharge pour véhicule électrique, cela peut aussi créer des contraintes sur le réseau et des chutes de tension.

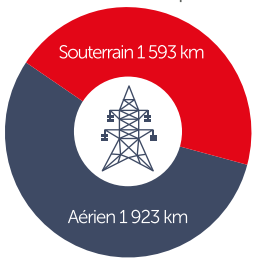
Si vous avez encore ce type de ligne sur votre commune, ou des signalements de vos administrés pour des coupures ou des chutes de tension, n'hésitez pas à en informer le service Électrification Rurale du SDEE afin de les traiter dans les meilleurs délais.



LE PATRIMOINE RÉSEAU

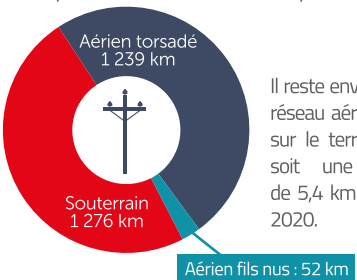
LE RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)*

Longueur : 3 516 km (+30,5 km soit 0,9%)
Principalement renouvelé par Enedis.



LE RÉSEAU BASSE TENSION (BT)*

Longueur : 2 567 km (+26 km soit 1%)
Principalement créé et renforcé par le SDEE.



Il reste environ 52 km de réseau aérien en fils nus sur le territoire lozérien, soit une suppression de 5,4 km par rapport à 2020.



LES POSTES DE DISTRIBUTION HTA/BT*

3 054 postes (+40), soit en moyenne :
- 22 usagers par poste ;
- 91 m de réseau HTA ou BT par usager.

(*) Chiffres 2021 - À l'heure où nous rédigeons ce rapport, les chiffres 2022 consolidés du patrimoine de la concession ne sont pas encore disponibles.

CONTRÔLE DE LA CONCESSION

	TEMPS MOYEN DE COUPURE Critère B : temps moyen d'interruption du service de distribution d'électricité subi par les clients raccordés en BT. En 2021, en Lozère : 83 min (objectif contrat de concession : 95 min). Moyenne nationale : 62 min.		TENUE DE TENSION En 2021, 0,2% des usagers ont subi des variations de tension au moins une fois (+ ou - de 10% de 230 V). Imposé par le décret qualité < 3%.	
	RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU Mises en service Enedis : 26 km de lignes HTA (25 km en souterrain et 1 km en aérien). Seuil théorique minimum de renouvellement (base 50 ans de durée de vie) : 70 km/an en HTA et 51 km/an en BT.		CONTINUITÉ DE FOURNITURE En 2021, 2,2% des usagers ont été considérés comme mal alimentés (en fonction du nombre de coupures subies). Imposé par le décret qualité < 5%.	
Lorsque plusieurs abonnés subissent des chutes de tension répétées, il est important d'en informer le SDEE. N'hésitez pas à nous contacter : 04 66 65 35 01 ou electrification@sdee48.fr				

ZOOM SUR...

NOUVEAUX MARCHÉS DE TRAVAUX ATTRIBUÉS POUR LA PÉRIODE 2023-2026

Les marchés précédents arrivant à terme, une nouvelle consultation a été lancée courant 2022 afin d'attribuer les différents secteurs aux entreprises de travaux intervenantes, pour la période 2023 à 2026. Cette consultation, établie sur la base d'un découpage géographique identique à la précédente, a abouti à l'attribution des marchés aux mêmes entreprises pour les 6 secteurs.

Dans le contexte actuel de forte inflation et d'après nos estimations, les augmentations de prix à prévoir pour 2023 sont de l'ordre de 10 à 20%, suivant le type de travaux et le matériel nécessaire, comme les postes de transformation par exemple, dont le délai de fourniture est aussi l'une des principales causes du rallongement de la durée nécessaire à l'aboutissement des chantiers et à leur mise en service.

En effet, Enedis étant depuis plusieurs mois massivement sollicité pour le raccordement de nombreux projets photovoltaïques en Lozère, mais aussi sur l'ensemble du territoire national, le marché de fourniture des postes de transformation est très tendu et les délais de livraison ne cessent d'augmenter. Il n'y a pas assez de constructeurs et les composants électroniques contenus dans les postes ne sont pas produits en quantité suffisante pour faire face à cette demande. En 2022, le délai moyen était de l'ordre de 40 semaines, et début 2023, il avoisine une année entière.



Aussi, pour ne pas trop pénaliser les collectivités au regard des mises en service des ouvrages électriques, le SDEE leur conseille d'anticiper au maximum leurs projets en faisant leurs demandes le plus tôt possible.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis près de 50 ans, le SDEE propose aux communes lozériennes un accompagnement complet pour la gestion de leurs installations d'éclairage public. Il apporte son expertise, conseille et accompagne les collectivités dans l'étude, l'exécution et le financement de leurs travaux. L'équipe technique dédiée du SDEE, composée de 6 agents, assure également l'entretien et la maintenance de plus de 25 000 points lumineux, pour le compte de 149 communes.

1 905
dépannages

1,5 M€
de travaux en
2022

ACTIVITÉ 2022 DU SERVICE

Le SDEE intervient au titre de l'éclairage public pour l'ensemble des communes rurales lozériennes lui ayant transféré la compétence. En 2022, le service a procédé au remplacement de 540 lanternes pour un total de 1,5 million d'euros. Ces travaux intègrent les 1 905 opérations de dépannage réalisées en 2022, soit 81 de moins par rapport à l'année 2021. Hormis la pose de décorations de fin d'année, les autres activités sont en légère baisse par rapport aux années précédentes.



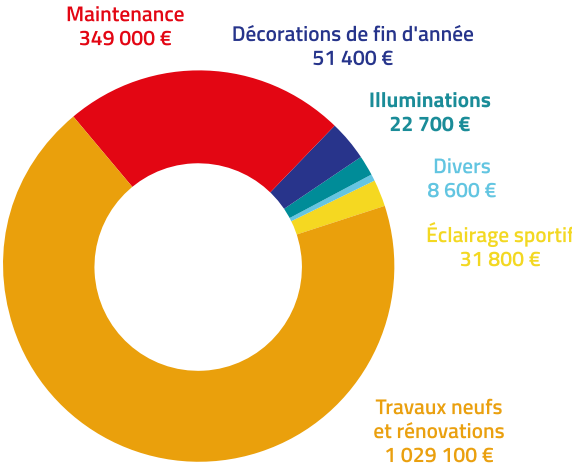
1

illumination de site
ou de monument



33

opérations de pose de
décorations de fin d'année



ZOOM SUR...

L'ÉGLISE DE LA FAGE-SAINT-JULIEN MISE EN LUMIÈRE

Au cours du mois de juillet 2022, deux agents du SDEE ont procédé à la mise en lumière de l'église de La Fage-Saint-Julien. 5 jours ont été nécessaires pour installer et mettre en service six bornes lumineuses permettant d'éclairer le cheminement aux abords de l'église, mais aussi de mettre en valeur la croix, le monument aux morts et la façade de l'édifice religieux.

La particularité de ce chantier réside dans la solution technique retenue pour éclairer la façade de l'église avec quatre projecteurs à led équipés de la technologie RGBW (Red, Green, Blue, White) incluant plusieurs couleurs. Grâce à la combinaison de ces nuances, différents scénarios peuvent être programmés à distance via une application sur un smartphone connecté au système par Bluetooth.



LE LABEL RICE CONFIRMÉ

Début août 2022, l'organisation américaine International Dark-Sky Association (IDA) a annoncé la confirmation du label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé du Parc national des Cévennes.

Attribué initialement en août 2018 pour l'exceptionnelle qualité du ciel étoilé en Cévennes, cette confirmation de l'IDA récompense le travail collectif réalisé depuis plus de 4 ans par les acteurs du territoire pour préserver et valoriser cette qualité de ciel. Le SDEE est fier d'avoir contribué à cette labellisation, en apportant son soutien technique et financier à 23 communes lozériennes situées dans la zone du Parc pour la rénovation de près de 1 000 points lumineux. Cette opération a également été soutenue par la Région Occitanie et l'Europe via l'octroi de fonds FEDER.



PROGRAMME DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à l'augmentation du coût de l'énergie, une quarantaine de communes a souhaité que soit étudiée la possibilité d'éteindre l'éclairage public en milieu de nuit. Pour répondre à cette demande croissante, le SDEE a créé un programme de sobriété et d'efficacité énergétique pour accompagner et soutenir ses collectivités adhérentes.

Dans un premier temps, et devant l'urgence de la situation, une estimation du montant des travaux pour la mise en place de systèmes de coupure est proposée aux communes. Cependant, l'extinction ne participe pas à l'effacement du pic de consommation à la tombée de la nuit.

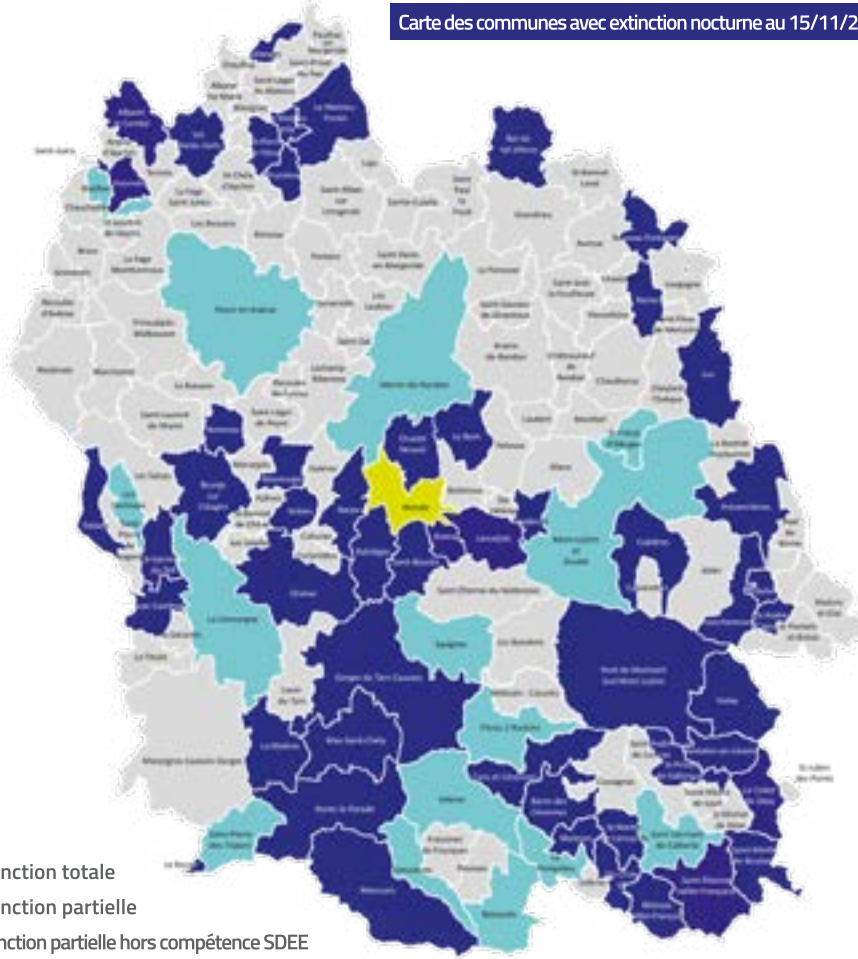
Pour cette raison et dans un deuxième temps, un recensement des luminaires énergivores est nécessaire. Dans ce contexte, il semble judicieux d'inciter les communes à prolonger la démarche de sobriété en soutenant la rénovation des points lumineux les plus énergivores et les plus polluants dans une logique de préservation de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Dans un troisième temps, une étude pourra être réalisée pour adapter les abonnements souscrits aux nouvelles puissances installées et permettre d'autres sources d'économie.

Il a donc été décidé de conditionner la participation du SDEE aux travaux de pose d'équipements d'extinction à la réalisation d'un programme de rénovation des points lumineux dans un délai de 3 ans. La participation du SDEE sera ainsi versée lors de la réalisation des travaux de rénovation, postérieurs à la mise en place de dispositifs de coupure.

Dans le cas où la commune ne souhaiterait pas engager de programme de rénovation de son éclairage public dans un délai de 3 ans après la pose de dispositifs de coupure, elle perdra le bénéfice de l'aide accordée par le SDEE.

Carte des communes avec extinction nocturne au 15/11/2022



ACTU 2022

SENSIBILISATION EN PÉRIODE ESTIVALE

Le 26 juillet 2022, Sébastien Rol, responsable du service Éclairage Public du SDEE, est intervenu auprès de jeunes en colonie de vacances (centre CCAS EDF).

Dans le cadre d'un atelier de journalisme, les jeunes participants avaient eux-mêmes décidé de s'intéresser à la thématique de l'environnement, en choisissant le sujet de la pollution lumineuse.

En charge de l'entretien et de la maintenance de plus de 25 000 points lumineux en Lozère et partenaire de la RICE (Réserve Internationale de Ciel Etoilé) du Parc national des Cévennes, le SDEE a donc été contacté pour répondre à leurs questions.

À la suite de ce temps d'échange, des lanternes ont été présentées afin de comparer les différents types de lumières et de mieux comprendre les enjeux de l'éclairage public. Que ce soit en termes de protection de la faune et de la flore, ou pour permettre de larges économies d'énergie, les innovations faites dans ce domaine ont déjà permis de grandes avancées.

Les informations recueillies par ces jeunes ont permis la rédaction d'un article intégré à leur magazine interne.





ENVIRONNEMENT

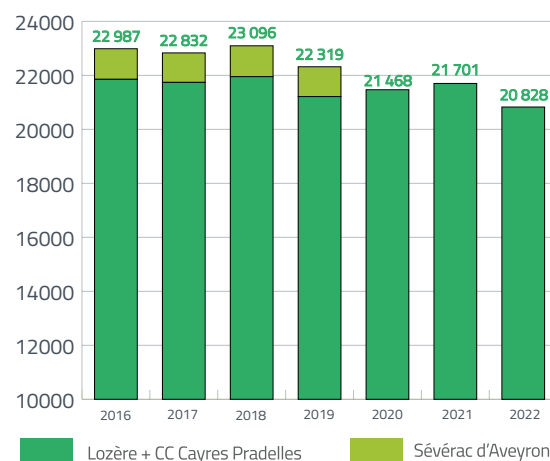
En garantissant le même niveau de service et une péréquation des coûts, le SDEE exerce la compétence "traitement des déchets ménagers et assimilés" pour l'ensemble du département de la Lozère ainsi que d'un territoire limitrophe : la communauté de communes du Pays de Cayres-Pradelles en Haute-Loire.

Il assure à ce titre la gestion directe du centre départemental de traitement et de stockage des déchets situé au Rédoundel et réalise également des prestations de transfert, de transport, de tri et de valorisation des déchets, ou en confie l'exécution à des prestataires privés, au travers de marchés publics.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'usine de traitement du Rédoundel a accueilli en 2022 **20 828 tonnes d'ordures ménagères résiduelles**, soit 873 tonnes de moins (-4%) par rapport à l'année 2021, le plus bas niveau jamais atteint.

Malgré une tendance à la baisse, ce résultat reste encore largement perfectible aux vues des résultats du MODECOM (voir le dossier "**Le coût et le contenu de nos poubelles a la loupe**" en page suivante).



20 828
tonnes d'ordures
ménagères

6,4 M
d'euros de budget
en 2022

COLLECTE SÉLECTIVE

Propriétaire du parc de colonnes d'apport volontaire sur l'ensemble du département, le SDEE assure la gestion des collectes sélectives Verre, Papier et Emballages.

En 2022, **5 961 tonnes de déchets recyclables** ont été collectées, soit une quantité tous matériaux confondus en diminution de 443 tonnes (-6,9%) par rapport à l'année 2021, avec de fortes disparités.

	Tonnages	Évolution 2021/2022
VERRE	2 951 T	-5,6%
PAPIER	1 147 T	-17,9%
EMBALLAGES	1 863 T	-2,1%

A SUIVRE en 2023...

REPRISE EN RÉGIE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

Dans une logique d'optimisation, et dans l'intérêt premier de ses collectivités adhérentes, le SDEE a fait le choix de ne pas renouveler les marchés pour la collecte des déchets recyclables qui arrivaient à terme au 31 décembre 2022, et de reprendre en régie ce service afin de pouvoir maîtriser intégralement ces prestations.

Malgré un timing serré pour l'acquisition des véhicules de collecte et équipements annexes ainsi que pour le recrutement de deux chauffeurs, le SDEE est désormais opérationnel et assure avec succès depuis le 1^{er} janvier 2023 la collecte des colonnes d'apport volontaire Verre, Papier et Emballages du département.



EXPÉRIMENTATION DE COMPACTEURS À CARTONS



En complément des colonnes pour la collecte des cartons gros volume et toujours dans l'objectif d'améliorer la propreté des points recyclage face aux dépôts sauvages, et les performances de tri et de recyclage, le SDEE a expérimenté en 2022 l'implantation de compacteurs à carton monobloc.

Réservés en priorité aux communes dans des territoires éloignés, ces compacteurs en libre accès dont les deux premiers ont été installés à Saint Germain de Calberte et Vialas, semblent donner entière satisfaction aux habitants en créant des points de collecte de carton plus proches (que les seules déchèteries), mais aussi aux collectivités en limitant les contraintes d'exploitation.

Une nouvelle phase de déploiement devrait avoir lieu en 2023.

DÉCHÈTERIES

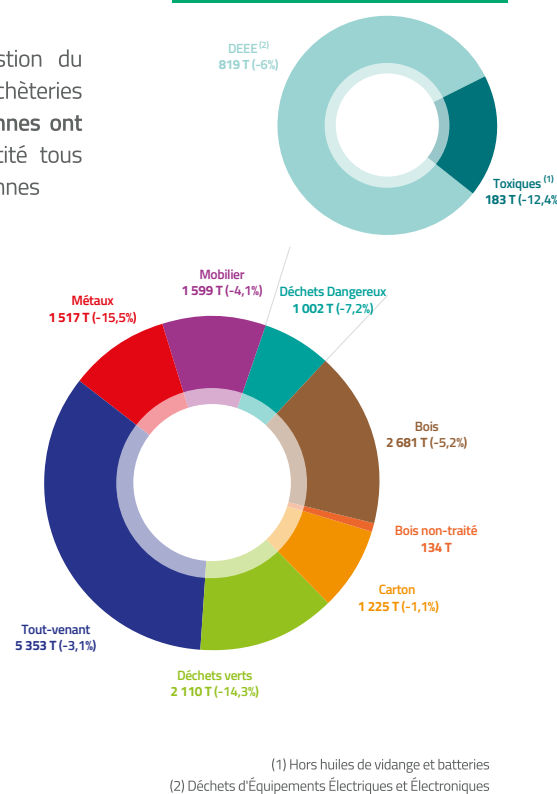


DÉCHETS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

Le SDEE assure le transport et la gestion du traitement des produits issus des 24 déchèteries du territoire lozérien. Au total, **15 621 tonnes ont été récupérées en 2022**, soit une quantité tous matériaux confondus en baisse de 1 057 tonnes (-6,3%) par rapport à l'année 2021.

Cette tendance baissière, qui s'applique sur la totalité des flux dangereux et non-dangereux, s'explique par une année 2021 de tous les records ainsi que par le contexte économique bouleversé de 2022, marqué par une forte baisse de la consommation.

À noter, une benne dédiée au bois non-traité fait son apparition, et viendra prochainement se développer auprès des plus gros producteurs. Le bois collecté permettra ainsi d'alimenter une filière de valorisation locale en tant que combustible ou matière première secondaire.



ZOOM SUR...

RENOUVELLEMENT DES MARCHÉS PUBLICS

Au début de l'année 2022, les marchés de traitement des déchets dangereux et non dangereux récupérés en déchèteries ont été renouvelés pour la période 2022-2025 et se répartissent de la façon suivante :

Traitement des déchets non-dangereux :

Lot Traitement du Carton
SARL ENVIRONNEMENT MASSIF CENTRAL

Lot Traitement des Métaux
ETS BELLE ET FILS

Collecte et traitement des déchets dangereux (hors huiles de vidange)
SPUR ENVIRONNEMENT

Collecte et traitement des huiles de vidange
CHIMIREC MASSIF CENTRAL

La fin d'année a également été marquée par le renouvellement des marchés Collecte Sélective pour la période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026. La nouvelle répartition des lots s'effectue comme suit :

Tri des emballages
SMTVD* pour le centre de tri ECOTRI de Millau

Collecte des papiers de bureau
ASTRALOR

Enfin, le marché pour le traitement et la valorisation d'OMr détenu par Environnement Massif Central a pris fin au 31 décembre 2022, au terme de la période ferme d'engagement.

Des expérimentations sont en cours pour trouver un nouvel exutoire et permettre une valorisation de cette fraction.

*Société Montpelliéraine de Traitement et de Valorisation des Déchets



NOUVEAU

Après un premier test réussi sur le territoire du Syndicat Mixte la Montagne, la **collecte des déchets toxiques via l'éco organisme EcoDDS sera prochainement étendue** à l'ensemble des collectivités volontaires.

Financé par l'écocontribution due lors de la mise sur le marché des produits, ce nouveau dispositif permettra, sous réserve de la bonne application des consignes de tri, une économie significative sur la facture de collecte et de traitement des déchets toxiques.





LE DOSSIER

LE COÛT ET LE CONTENU DE NOS POUBELLES À LA LOUPE

Depuis quatre ans, le SDEE bénéficie d'un soutien technique et financier de l'ADEME et est accompagné par le bureau d'études ADEKWA pour le remplissage et l'analyse des matrices des coûts de ses collectivités, mais aussi de sa propre matrice. En 2022, sur les 9 collectivités à compétence "Collecte", 7 matrices ont été restituées (+1 au printemps 2023) et une réunion départementale a été organisée le 1^{er} février dernier en présence des élus et techniciens des EPCI à compétence déchets.

L'analyse menée par le bureau d'études a avant tout confirmé que les choix faits jusqu'à maintenant, comme la collecte des déchets recyclables en tri-flux (verre, papier et emballages) ou encore la présence du site de traitement et de stockage du Rêdoundel, ont permis de conserver des **coûts de gestion stables et maîtrisés** situés dans la moyenne basse de la Région Occitanie.

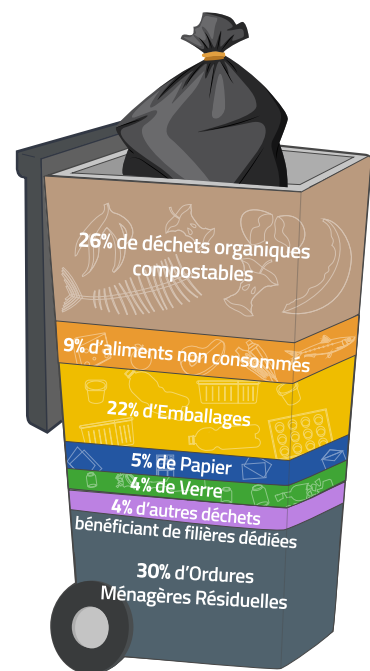
Cependant, **des pistes restent encore à étudier au niveau local pour optimiser le Service Public de Gestion des Déchets dans les années à venir.** Parmi elles, l'adaptation des tournées de collecte, le développement de nouvelles filières ou encore le renforcement des actions de sensibilisation.

Encore trop de déchets !

Si la quantité de déchets ménagers a diminué entre 2010 et 2022, passant de 290 à 254 kg/hab/an, **près des 3/4 du contenu de notre poubelle noire pourraient encore être détournés et valorisés !**

Des efforts restent donc à poursuivre sur le tri des recyclables encore trop présents dans la poubelle noire (environ 80 kg/an/hab), alors que les circuits et filières de recyclage sont opérationnels et bien moins coûteux que la filière de traitement des ordures ménagères.

La réflexion sur le tri à la source des biodéchets doit également se poursuivre, même s'il apparaît clairement que la réduction du gaspillage alimentaire et la promotion du compostage individuel restent des pistes à privilégier.



ACTU 2022

SÉCURITÉ RENFORCÉE AU RÉDOUNDEL



Pour répondre aux nouvelles obligations légales en matière de surveillance des aires de déchargement des déchets dans les ISDND* et pour renforcer la sécurité du Centre Départemental de Traitement des Déchets du Rêdoundel, le SDEE s'est équipé d'un dispositif de vidéosurveillance pour l'ensemble de son site.

En complément, des caméras thermiques ont été installées sur la décharge pour prévenir le risque d'incendie. Ce dispositif a par ailleurs déjà montré son efficacité lors d'un départ de feu au mois d'août 2022.

Enfin, de nouvelles mesures en matière de contrôle d'accès (barrières d'entrée, visiophone...), imposées par le nouvel arrêté d'autorisation d'exploitation, viendront compléter le dispositif en 2023.



*Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux



VOIRIE

La réfection de la voirie communale est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

La Lozère compte environ 5 000 km de voirie communale qui nécessitent un entretien régulier et où circule un grand nombre de véhicules agricoles et forestiers, mettant à rude épreuve les structures des chaussées.

Le SDEE a un rôle important auprès des collectivités (communes et EPCI) adhérentes au groupement de commandes de voirie. Il assure ainsi en coordination avec Lozère Ingenierie, maître d'œuvre des travaux, la gestion administrative et financière de l'entretien du réseau routier communal et intercommunal, par son rôle d'assistance et d'accompagnement de ces collectivités afin de répondre à leurs besoins.

293
chantiers

5,7 M€
de travaux
en 2022

ACTIVITÉ 2022 DU SERVICE

En 2022, le SDEE a participé à la programmation de 5,7 millions d'euros de travaux pour moderniser et améliorer la qualité de nos routes communales.

- 16 appels d'offres
- 103 communes
- 2 communautés de communes
- 293 chantiers
- 68 km de routes rénovés
- 15 000 tonnes de grave utilisées



ZOOM SUR...

L'IMPORTANCE DE LA SIGNALISATION DES CHANTIERS

Dans le cadre des chantiers de voirie, il convient de mettre en place une signalisation temporaire qui répond au cadre réglementaire de la 8^e partie de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière de 1963.

Les références sont reprises dans le "manuel du chef de chantier" utile à chaque entreprise intervenant sur le domaine public pour positionner sa signalisation selon 4 principes : adaptation, cohérence, valorisation et lisibilité.

La signalisation de chantier permet de garantir la sécurité des usagers et celle des agents travaillant sur la chaussée ou ses abords immédiats.

Dans la phase de préparation de chantier, l'entreprise doit solliciter auprès du maire la prise d'un arrêté municipal relatif à la mise en œuvre de restrictions de circulation. C'est sur ce fondement que l'entreprise est autorisée à poser la signalisation temporaire sur le chantier.

L'entreprise reste responsable de la signalisation posée durant toute la phase du chantier, y compris parfois pour les périodes de mise en place des revêtements (plusieurs semaines pour les enduits). Les usagers de la route sont tenus de respecter cette signalisation en adaptant leur conduite en fonction des travaux et des éventuelles restrictions de circulation.

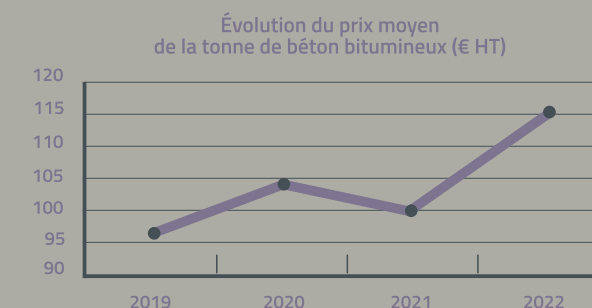
ACTU 2022

ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ENROBÉ

En 2022, nous avons pu constater une augmentation importante des prix des bitumes, suite à un emballement des prix notamment des produits pétroliers nécessaires à leur fabrication.

Ceci est une conséquence immédiate de la guerre en Ukraine avec un surenchérissement du gaz qui se trouve être le principal carburant des usines d'enrobés.

Ci-dessous, un graphique de l'évolution du prix des enrobés pour notre programme de voirie communale et intercommunale.



SITE DE RÉDOUNDEL : NOUVELLE AUTORISATION PRÉFECTORALE

Après six longues années d'études et de procédures, le site départemental de traitement et de stockage des déchets ménagers et assimilés de Rêdoundel est enfin autorisé à poursuivre son activité pour les 30 prochaines années. Après l'enquête publique et le rapport favorable du commissaire enquêteur rendu en fin d'année 2021, le dossier a été présenté au Conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) le 27 avril 2022, et a fait l'objet d'un avis unanimement favorable.

En plus des objectifs de réduction de mise en décharge (voir tableau ci-contre) et des mesures de prévention et de compensation écologiques pour le milieu environnant et la biodiversité, ce nouvel arrêté intègre des points de contrôle supplémentaires nécessitant une vigilance accrue et un suivi renforcé : nature des déchets admissible en ISDND, accès et surveillance du site, débroussaillage...

Quantités maximales annuelles ISDND Rêdoundel	
Années 1 à 5	20 000 T/an
Années 6 à 10	18 000 T/an
Années 11 à 20	17 000 T/an
Années 21 à 28	16 000 T/an





EAU ET ASSAINISSEMENT

Grâce à une équipe dédiée composée de quinze agents et à une expérience dans le domaine de l'eau et de l'assainissement de plus de 40 ans, le SDEE propose aux collectivités lozériennes un ensemble de prestations pour l'entretien et l'amélioration de leurs réseaux, depuis les ouvrages de captage jusqu'aux stations d'épuration.

La mutualisation à l'échelle de plusieurs structures permet ainsi au SDEE de proposer un service de qualité, tout en garantissant aux collectivités une maîtrise de leurs coûts.

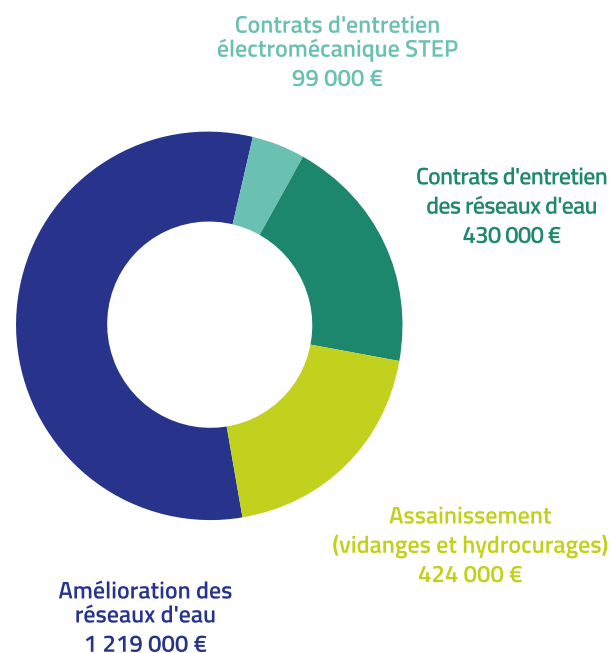
Toutefois, l'incertitude sur l'évolution de ce service perdure en raison des transferts de compétence en cours et à venir à l'échelle des EPCI, et des difficultés rencontrées pour mettre en place un partenariat avec celles-ci, comme cela avait été fait jusqu'ici avec les communes.

ACTIVITÉ 2022 DU SERVICE

Le SDEE intervient sur toute la chaîne des cycles de l'eau et de l'assainissement, aussi bien en prestations techniques (travaux neufs, maintenance et entretien des réseaux et stations d'épuration, vidanges et hydrocurages) qu'en prestations de services (réalisation et actualisation des plans de réseaux d'eau, contrats d'entretien, télégestion).

En 2022, le montant total de ces travaux s'élève à 2,2 millions d'euros avec notamment la réalisation des prestations suivantes :

- ✦ la réparation de fuites ;
- ✦ l'installation de compteurs généraux et de compteurs abonnés eau potable ;
- ✦ le nettoyage et la désinfection d'ouvrages de stockage ainsi que l'installation de dispositifs de désinfection eau potable ;
- ✦ la vidange de fosses septiques, de bacs à graisse et de stations d'épuration ;
- ✦ l'hydrocurage d'ouvrages (canalisations, assainissement, eaux pluviales...) ;
- ✦ l'entretien et la maintenance d'équipements électromécaniques ;
- ✦ l'assistance à l'exploitation des réseaux des collectivités compétentes ;
- ✦ le transport d'eau potable pendant la crise sécheresse.



230
compteurs de production AEP
suivis par un logiciel de supervision

2,2 M€
de travaux
en 2022

LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU

Il ne reste plus que 3 ans avant l'obligation de transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI. À l'échelle de la Lozère, 3 EPCI ont déjà franchi le pas (Coeur de Lozère, Gévaudan et Gorges Causses Cévennes), et une pour par la seule compétence assainissement (Randon-Margeride). Ce transfert est donc effectif pour près de la moitié de la population de notre département.

Pour les collectivités restantes, des études et réflexions sont en cours pour préparer ce changement. Certaines communes militent toujours pour le maintien de la gestion de ce service à leur échelle. La loi "engagement et proximité" a ouvert la possibilité, une fois le transfert fait à la communauté de communes, que cette dernière puisse déléguer cette compétence à une commune. Les quelques collectivités à l'échelle nationale ayant mis en place cette délégation semblent indiquer que cette méthode est complexe, peu lisible et génératrice de tensions.

Quoi qu'il en soit, les services du SDEE devront s'adapter à ces bouleversements. Ils restent à la disposition de l'ensemble des collectivités pour apporter une aide à leur exploitation des réseaux avec un objectif de qualité de service et de maîtrise des coûts.

CONTRATS ET PRESTATIONS DE SERVICE

Afin de compléter ses services et favoriser chez les collectivités la réalisation d'interventions préventives sur leurs réseaux d'eau et d'assainissement, le SDEE développe, depuis plusieurs années, des offres complètes d'entretien depuis les ouvrages de captage jusqu'aux installations de traitement.

CONTRAT ÉLECTROMÉCANIQUE

13

STATIONS
SOUS CONTRAT

Pour garantir le fonctionnement des stations d'épuration et prévenir d'éventuelles pannes, un électromécanicien assure toute l'année des missions d'entretien et procède, quand cela est nécessaire, aux remplacements de matériels tels que : pompes d'eau potable ou d'assainissement, postes de télésurveillance, armoires de commande électrique...

CONTRAT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'EAU

48

COLLECTIVITÉS
ADHÉRENTES

En place depuis plus de 20 ans, ces contrats ont permis des interventions préventives sur les réseaux. Ils ont été complétés en 2015 par une prestation de cartographie.

ZOOM SUR...

SAINT-JUÉRY : INSTALLATION D'UNE CONDUITE AÉRIENNE ISOLÉE D'EAU POTABLE

Le village de Saint-Juéry ne possédant qu'une seule UDI (Unité de Distribution Indépendante) pour l'alimentation en eau potable, coupée en deux par la rivière Le Bès, il était nécessaire de remplacer la conduite fuyarde existante qui traversait le lit de la rivière pour alimenter l'autre rive. C'est pourquoi, par un souci d'économie et de rapidité d'exécution, une conduite isolée en encorbellement du pont a été posée.

Les travaux ont consisté à fixer des canalisations en polyéthylène haute densité d'un diamètre nominal de 100 mm, sur 42 mètres linéaires, le tout isolé sur le côté sud du pont. Pour cela, des consoles ont été fixées au moyen d'une nacelle négative louée à cette occasion. Les tuyaux ont ensuite été assemblés avec des raccords électro-soudables isolés et l'ensemble mis en place sur les consoles. Enfin, des jonctions de part et d'autre de l'ouvrage ont été réalisées avec la conduite existante.



ACTUS 2022

PÉNURIE ET TRANSPORT D'EAU POTABLE

En raison de l'épisode inédit de sécheresse que nous avons connu cet été, plusieurs communes ont été confrontées à des manques d'eau potable. Afin de garantir la continuité d'alimentation des réseaux, des transports d'eau potable avec un camion-citerne dédié ont dû être effectués par le SDEE, représentant 297 voyages et la livraison de plus de 3 500 m³ d'eau potable sur 14 communes et un Syndicat Intercommunal d'Eau Potable, pour un montant total de dépenses de près de 60 000 € HT.

Pour réaliser cet approvisionnement de secours, il a été nécessaire de mobiliser les collectivités qui disposaient d'un excédent de production. La grande solidarité entre collectivités a permis de pour pouvoir disposer de points d'approvisionnement pour réaliser ces opérations de citernage.

Afin de soutenir les collectivités concernées, qui subissent par ailleurs les conséquences d'une crise énergétique, elle aussi sans précédent, les prestations de transport d'eau potable réalisées au cours de cette période ont fait l'objet d'une demande de financement exceptionnel auprès des services de l'État et du Département.



CELLULES SÉCHERESSE ET ASSISES DE L'EAU

Cette année de sécheresse exceptionnelle, avec des niveaux d'étiage inférieurs à ceux de 2003, qui était déjà une année de référence, a conduit à la gestion de nombreuses situations critiques.

Les services de l'État ont mis en place sur la période la plus aigüe une cellule sécheresse à laquelle a été associé le SDEE pour permettre le suivi de la situation et adapter les mesures à mettre en oeuvre.

Cette crise a été l'occasion de relancer les Assises de l'Eau lors d'un comité plénier le 25 octobre 2022. Le SDEE a été retenu comme pilote pour proposer une mutualisation des outils de gestion patrimoniale. Ces solutions de gestion de plan de réseau et de suivi de postes de télésurveillance sont déjà en place dans de nombreuses collectivités lozériennes. Afin de développer ces services, des demandes de financement sont en cours auprès de l'État et du Département.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Grâce à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 et à la modification de ses statuts, le SDEE est aujourd'hui en mesure d'accompagner la réalisation de tout équipement de production d'énergie renouvelable.

Se positionnant progressivement sur cette nouvelle thématique, le Syndicat s'est déjà engagé auprès de deux opérateurs pour la réalisation et l'exploitation de deux installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque.

2
centrales en service
en 2022

16,7 MWC
de puissance
installée

LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE RÉDOUNDEL



En 2022, la centrale a produit 2 430 MWh, au delà de la production attendue (2 200 MWh), pour un chiffre d'affaires de 161 121 € (+ 16% par rapport à 2021)

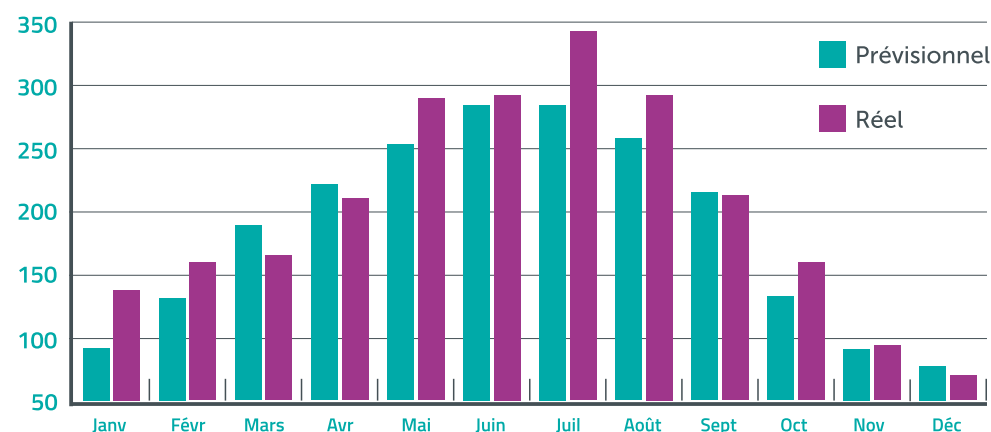
Mise en service au cours de l'été 2020, la centrale a été inaugurée le 6 septembre 2022 par Alain ASTRUC, Président du Syndicat, entouré des membres du Bureau syndical, en présence de Monsieur Philippe CASTANET, Préfet de la Lozère, et de nombreux élus.

Composée de 5 300 panneaux solaires, l'installation produit chaque année environ 2 200 MWh, soit la consommation électrique de 500 foyers.

Développée, construite et exploitée par le groupe Urbasolar, la centrale a été implantée sur les casiers réhabilités de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux, permettant de valoriser le patrimoine foncier inutilisé du SDEE. Dans l'optique de renforcer les retombées économiques pour le territoire et de jouer pleinement son rôle d'acteur de la transition énergétique en Lozère, le SDEE est également devenu co-actionnaire du projet.

Une démarche éco-responsable et sociétale a par ailleurs été mise en place autour de cette opération. En effet, c'est le foyer de Pierrefiche, porté par l'association L'Arc-en-Ciel, qui accueille une quarantaine de personnes adultes en situation de handicap, qui a la charge de l'entretien du site. Un quinzaine de moutons, issue de la ferme pédagogique du foyer de vie, ont ainsi la mission d'entretenir les abords de la centrale solaire sous la surveillance des résidents.

Évolution de la production en 2022 (en MWh)



UN APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT LANCÉ EN LOZÈRE

Face à la recrudescence des demandes émanant des collectivités lozériennes pour un accompagnement en matière de projets photovoltaïques en toiture, le SDEE a souhaité structurer son offre et a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) fin 2021.

Cet engouement pour le photovoltaïque s'explique aisément par le contexte économique tourmenté que traversent les collectivités notamment en raison d'une hausse des coûts de l'énergie à des niveaux jamais atteints jusqu'alors. En parallèle, le coût d'une installation photovoltaïque a largement diminué sur la dernière décennie tout en étant de plus en plus performante.

Aussi, au regard du contexte actuel, l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation constitue une piste de réflexion des plus pertinentes pour accroître la résilience du territoire vis-à-vis des tumultes constatés sur les marchés européens de l'énergie.

Les communes et communautés de communes lozériennes l'ont bien compris puisque cet AMI a rencontré un franc succès. Le quota de candidatures étant fixé à 30 dossiers, le SDEE a été contraint d'inscrire sur liste d'attente une dizaine de projets.

Les installations en autoconsommation collective ont largement été privilégiées par les collectivités en raison de la flexibilité de ce type de montage permettant de fournir en électricité renouvelable plusieurs sites communaux ou intercommunaux à partir d'un ou plusieurs sites de production.

Les chiffres clés



36 projets à l'étude
31 candidatures à l'AMI 2022
4 études hors AMI
1 projet accompagné post-étude



29
projets en autoconsommation collective



450 kWc de puissance étudiés
90 kWc de puissance engagés



6
projets en autoconsommation individuelle*



2
projets en vente totale*

*1 étude comparative vente totale/autoconsommation individuelle

À SUIVRE EN 2023

UNE SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE POUR ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Afin d'accompagner le développement des énergies renouvelables en Lozère, le SDEE a initié une réflexion autour de la création d'une Société d'Économie Mixte. Une étude comparative des différents montages de SEM EnR, créées au niveau régional et national, et portées par des Syndicats Départementaux d'Énergie, a été lancée et un projet de charte, permettant de définir une méthodologie d'accompagnement des projets respectueuse des intérêts des territoires et de la population, a été élaboré et proposé lors de la réunion de la Commission Consultative Paritaire de l'Énergie du 28 octobre.

Pour poursuivre la démarche, le SDEE a depuis engagé une mission d'assistance et de conseil juridiques et financiers auprès de deux cabinets spécialisés, en vue de la constitution de cette Société d'Économie Mixte, avec un calendrier ambitieux de bouclage de la mission à fin juin 2023. L'objectif est d'être très rapidement en capacité d'accompagner les collectivités qui le souhaitent dans leurs projets de développement d'énergies renouvelables d'envergure.

ACTU 2022

INAUGURATION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE LA TIEULE



Le 29 avril 2022, Alain ASTRUC, Président du SDEE, participait à l'inauguration de la centrale photovoltaïque de La Tieule. Grâce aux apports de la loi de Transition Énergétique de 2015, le SDEE a pu intégrer le capital de la société projet en charge de la construction et de l'exploitation de cette centrale. En plus de soutenir sa réalisation, le SDEE bénéficiera d'une partie des retombées économiques générées, qu'il pourra réinvestir sur le territoire en accompagnant de nouveaux projets de production d'énergie renouvelable ou en soutenant la réalisation d'actions d'efficacité énergétique.

Alain ASTRUC a rappelé que le contexte énergétique dans lequel nous nous trouvons va nécessiter le développement de nouvelles sources de production d'électricité pour renforcer l'indépendance énergétique de la France et plus largement de l'Europe. La décarbonation de ces nouvelles sources de production est également un enjeu majeur et les énergies renouvelables sont une réponse efficace à cette problématique.

La Lozère, qui dispose de ressources foncières importantes, sera incontestablement mise à contribution pour permettre à la France de réaliser sa transition énergétique, et plus localement pour soutenir les objectifs de la Région Occitanie dans le cadre de sa stratégie REPOS. Plutôt que de subir les conséquences des évolutions à venir, il est désormais essentiel que le territoire s'approprie les projets portés localement, en s'associant aux porteurs de projets et en développant lui-même ses propres solutions de production d'énergie décarbonée. Les plus gros projets devront ainsi contribuer au financement des plus petits.

Les défis qui s'annoncent en matière énergétique sont importants et un juste équilibre devra être trouvé entre la création de nouvelles sources de production d'électricité et la mise en place d'actions d'efficacité énergétique, qui nous permettront de réduire progressivement nos consommations et de faire preuve de plus de sobriété.





CHALEUR RENOUVELABLE

La mission Chaleur Renouvelable accompagne les maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets de géothermie, solaire thermique et bois-énergie.

Signataire d'un contrat avec l'ADEME, le SDEE est l'opérateur technique, administratif et financier des projets de chaleur renouvelable en Lozère.

Les collectivités territoriales, le secteur social et médico-social ainsi que les entreprises peuvent faire appel gratuitement aux techniciens du SDEE.

85
accompagnements

1,7 M€
d'aides
attribués

ACTIVITÉ 2022 DE LA MISSION

La mission Chaleur Renouvelable est actuellement dans la période d'objectifs 2021 - 2023

- **85 accompagnements** de maîtres d'ouvrages réalisés (+107% par rapport à 2021) :
36 entreprises, 36 collectivités et 13 établissements médico-sociaux, établissements publics et associations
- **22 installations mises en service**
48 installations et 9 études
- **57 dossiers** de demandes de financement déposés
- **35 installations financées**
28 bois-énergie, 6 géothermie, 1 solaire-thermique

Les financeurs 2022

	Mission Chaleur Renouvelable	Contrat Territorial
	27 300 €	83 246 €
	36 600 €	/
	5 000 €	/

Granulés
(89 chaufferies)

Sciures et copeaux
(7 chaufferies)

211 chaufferies
bois-énergie
en fonctionnement
Puissance cumulée
61 MW

Bois déchiqueté
(115 chaufferies)

Source : Observatoire Régional du Bois-Énergie

COMMUNICATION

MISE EN AVANT DANS LA GAZETTE DES COMMUNES

En novembre 2022, le SDEE de la Lozère et sa mission Chaleur Renouvelable ont été mis à l'honneur, avec une page dédiée dans l'hebdomadaire **La Gazette des communes**. L'occasion de présenter la réalisation du **réseau de chaleur de La Canourgue**, accompagnée par les équipes du Syndicat.

Cette mise en avant s'inscrit dans le cadre de la campagne de communication portée par la FNCCR pour valoriser les actions de transition énergétique de ses adhérents, désormais identifiables sous la marque **Territoire d'Énergie**.

Avec le développement de cette marque, la FNCCR permet à de nombreux Syndicats d'Énergie de disposer d'une identité visuelle commune, pour mettre en avant à la fois leur implantation territoriale et la dynamique qu'ils impulsent dans le domaine de la transition énergétique.

la Gazette



CRÉATION DE FICHES RETOUR D'EXPÉRIENCE

Afin de présenter aux futurs maîtres d'ouvrage des projets accompagnés par le SDEE, des fiches *Retour d'Expérience* ont été mises en ligne sur le site Internet du Syndicat.

Retrouvez-les sur notre page Chaleur Renouvelable :
www.sdee-lozere.fr/la-transition-energetique/chaleur-renouvelable/



ZOOM SUR...

INAUGURATION DE LA 200^E INSTALLATION BOIS-ÉNERGIE

En 20 ans d'existence, la mission de promotion de la Chaleur Renouvelable a permis la réalisation de plus de 200 installations collectives au bois-énergie en Lozère. A cette occasion, le SDEE a réuni l'ensemble de ses partenaires le 19 mai 2022 au Domaine du Barena sur la commune de Prinsuéjols-Malbouzon, 200^e projet ayant bénéficié de l'accompagnement de la mission. L'occasion d'échanger avec M. et Mme POULALION, propriétaires du site et M. NGUYEN, qui a procédé à l'installation de la chaufferie.



D'une puissance de 100 kW, la chaudière à granulés de bois installée dans ce corps de ferme récemment rénové, qui comprend deux gîtes ruraux, un gîte d'étape et un espace détente, permet de chauffer l'ensemble des bâtiments et d'assurer la production de l'eau chaude sanitaire. Grâce à un approvisionnement local et l'utilisation d'une énergie renouvelable, cette installation permet d'économiser 32 tonnes de CO₂ par an, par rapport à une solution au fioul.

ACTUS 2022

LA MISSION CHALEUR RENOUVELABLE LOZÈRE A 20 ANS

Le mardi 20 septembre, la mission Chaleur Renouvelable Lozère fêtait ses 20 ans à Peyre-en-Aubrac en présence de Monsieur Philippe CASTANET, Préfet de la Lozère, et d'une centaine de personnes dont Monsieur Viala, propriétaire de la 1^{ère} installation accompagnée par la mission.

L'après-midi démarrait par une table ronde sur le thème de la place de la chaleur renouvelable dans la transition énergétique avec les interventions de Nathalie TROUSSELET de l'ADEME Occitanie, et de Frédéric DOUARD, rédacteur en chef de la revue spécialisée Bioénergie international.

Lors de la cérémonie d'anniversaire, Alain ASTRUC, Président du SDEE, et Thierry JULIER, Président de la CCI de la Lozère (structure qui a porté la mission pendant 17 ans avant son transfert au SDEE) ont rappelé l'historique et les réalisations de la mission, ainsi que son importance pour l'activité économique locale.

Les représentants des financeurs de la mission ont successivement pris la parole et ont chacun félicité le travail effectué durant ces 20 années et rappelé l'importance de ces actions.



RENCONTRE DES ANIMATEURS CHALEUR RENOUVELABLE D'OCCITANIE

Dans le prolongement de la célébration des 20 ans de sa mission, la Lozère a accueilli durant 2 jours la rencontre annuelle du réseau régional des animateurs Chaleur Renouvelable d'Occitanie, animé par des intervenants de l'ADEME et de la Région.

Alternant ateliers d'échanges et présentation de sujets d'actualité (évolutions des dispositifs financiers, augmentation du prix des énergies, harmonisation des outils et méthodes), cette rencontre fut également l'occasion de présenter deux réalisations du territoire :

- Chaudière bois déchiqueté de l'entreprise Gaillard-Rondino à Aumont-Aubrac.
- Installation géothermique du bâtiment multi-accueil de la commune de Saint-Germain-du-Teil.



LE SDEE CANDIDAT POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT TERRITORIAL CHALEUR RENOUVELABLE EN LOZÈRE

Lauréat d'un premier contrat de l'ADEME, le SDEE est depuis 2020 l'opérateur territorial pour le développement de la chaleur renouvelable en Lozère. Il assure également dans le cadre de ce contrat la gestion d'une partie du Fonds Chaleur par délégation de l'ADEME.

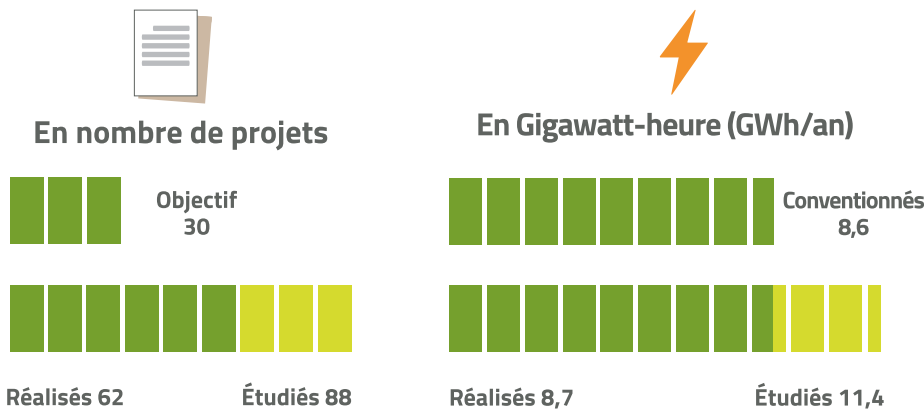
Il propose un accompagnement complet à ses collectivités adhérentes et aux maîtres d'ouvrage privés en travaillant en synergie avec l'ensemble des partenaires techniques du territoire.

Afin de prolonger cette action et de soutenir la dynamique de ces filières, le SDEE a déposé un nouveau dossier auprès de l'ADEME pour renouveler ce programme pour la période 2023-2025. Les objectifs fixés sont de l'ordre de 40 projets pour 7 000 MWh supplémentaires.

Dans ce nouveau contrat avec l'ADEME, le SDEE souhaite poursuivre la gestion déléguée du Fonds Chaleur pour les opérations conventionnées, ce dispositif permettant d'apporter aux porteurs de projets locaux une meilleure réactivité dans l'instruction des demandes d'aides et leur versement.



Bilan du premier contrat



Bilan de la gestion déléguée



ZOOM SUR...

2 PROJETS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS CHALEUR

Projet bois-énergie du collège du Collet-de-Dèze et son internat

Remplacement d'une chaudière fioul par trois chaudières granulés supplémentaires de 60 KW chacune. Cette installation 100 % bois assure les besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire et produit 231 MWh d'EnR/an.

Investissement :

120 900 €
de dépenses éligibles



67 200 €
ADEME



29 536 €
DSID



Projet géothermie du camping Les Eaux Vives à Saint-Bonnet-de-Montauroux

Mise en place d'une installation de géothermie assistée par pompe à chaleur. Cette solution alimente un bâtiment d'accueil, une activité de restauration, deux gîtes, un bloc sanitaire et un logement. Les 3 forages de 145 mètres chacun extraient 30 MWh /an du sol.

Investissement :

52 100 €
de dépenses éligibles



28 965 €
ADEME



BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Afin de contribuer à l'évolution des modes de déplacement doux, le SDEE s'est associé à neuf Syndicats d'Énergie et aux deux Métropoles de la région Occitanie pour créer le réseau public Révéo de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. Financées par l'ADEME, le SDEE et les communes, ces bornes apportent aux conducteurs une sécurité en offrant une autonomie complémentaire aux véhicules électriques et hybrides rechargeables, qui se chargent habituellement au domicile ou sur le lieu de travail. Avec plus de 1 200 bornes, le réseau Révéo s'étend aujourd'hui à l'ensemble du territoire national grâce à l'interopérabilité de ses bornes c'est à dire leur capacité à fonctionner avec tout opérateur de mobilité. L'objectif est de simplifier l'accessibilité à la recharge pour des utilisateurs ponctuels, en s'appuyant sur des standards communs, tout en permettant aux abonnés Révéo de pouvoir se recharger partout en France.

38
bornes de recharge

7 747
sessions de recharge
en 2022
(+ 69% par rapport à 2021)



L'ENVOLEE DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CONTINUE

Le mois d'octobre 2022 a été historique, puisque le cap du million de véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en France a été atteint, et même dépassé. En parallèle, les immatriculations de véhicules neufs électriques rechargeables ont continué de croître pour représenter désormais une part de marché proche des 20%.

Cette augmentation demande une disponibilité et un maillage de bornes conséquents. Au 31 décembre 2022, la France comptait 82 000 points de charge, ce qui signifie que l'objectif de 100 000 points ouverts au public souhaité par le gouvernement pour 2021 n'a toujours pas été atteint. Toutefois, leur nombre a largement augmenté en 2022, avec un gain de 28 400 nouveaux points, soit une augmentation de 53%.

En Lozère, le SDEE va poursuivre le déploiement de bornes dans le cadre du réseau Révéo, après validation du Schéma Directeur IRVE, et en lien avec les communes et intercommunalités du territoire. De nouveaux équipements devraient donc prochainement venir compléter le parc des 38 infrastructures déjà réparties sur l'ensemble du département.

Source : AVERE

ZOOM SUR...

LA FIN DES MOTEURS THERMIQUES POUR 2035 ?

Le vote des États membres de l'Union Européenne sur l'interdiction de la vente de voitures à moteur thermique en 2035 prévu le 7 mars a été reporté sine die, l'abstention annoncée de l'Allemagne, en plus des refus ou abstention de l'Italie, la Pologne et la Bulgarie, empêchant de réunir la majorité nécessaire.

Ce texte prévoit de réduire à zéro les émissions de CO2 des voitures et camionnettes neuves en Europe à partir de 2035, ce qui équivaut à l'arrêt des ventes de véhicules à moteur thermique (diesel, essence ou hybrides) au profit de véhicules 100% électriques. Il a fait l'objet en octobre d'un accord entre États membres et négociateurs du Parlement européen, avant d'être formellement approuvé mi-février par les eurodéputés.

Premier mode de déplacement des européens, l'automobile représente un peu moins de 15% des émissions de CO2 du continent. La nouvelle réglementation doit permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs climatiques, à savoir réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990 et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le point de désaccord porte sur les carburants synthétiques, malgré l'intégration au texte d'un possible feu vert à l'avenir pour des technologies alternatives si celles-ci permettent d'atteindre l'objectif de supprimer totalement les émissions de gaz à effet de serre des véhicules. L'usage de cette technologie dans l'automobile est contesté car très énergivore, mais permettrait de prolonger l'utilisation des moteurs thermiques menacés par l'irruption des véhicules 100% électriques. Berlin souhaite donc que la Commission propose une législation supplémentaire pour encourager ces carburants de synthèse dans le transport routier, tandis qu'un autre texte sur les "infrastructures pour carburants alternatifs" est en cours de négociation.





ACHAT GROUPÉ D'ÉLECTRICITÉ

En réponse à l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie et à la suppression des tarifs réglementés de vente, le SDEE de la Lozère s'est associé à dix Syndicats d'Énergie pour constituer un groupement de commandes ouvert à tout organisme d'utilité publique, qui compte aujourd'hui près de 1 800 membres et plus de 42 000 points de livraison.

Le renouvellement des principaux marchés du groupement est intervenu en 2021, dans un contexte de hausse inédite et ininterrompue des prix de l'électricité, qui s'est accélérée en fin d'année, avec une incidence significative sur le budget énergétique 2022 de l'ensemble des adhérents.

3 900
points de livraison
en Lozère

36 GWh
de consommation
annuelle

LES ACTIONS DU SDEE EN 2022

Avec la fin progressive des tarifs réglementés de vente, l'achat d'énergie constitue aujourd'hui un enjeu important pour maîtriser au mieux son budget énergétique, mais devient aussi de plus en plus complexe, en raison d'un marché fluctuant, volatile et spéculatif.

Dans un contexte fortement haussier et totalement imprévisible, le SDEE a fait face à la situation en accompagnant au mieux ses adhérents. Tout au long de l'année, aux côtés des huit autres Syndicats Départementaux d'Énergie pilotes du groupement, le SDEE a ainsi assuré :

- Le suivi régulier de l'évolution des prix du marché de gros pour essayer de prendre des positions au meilleur moment ;
- Des actions d'alerte, avec :
 - un premier courrier adressé dès le mois de juillet, avant même que le marché n'entre dans sa phase la plus critique, à destination de nos représentants locaux et relayé auprès de l'AMF et de la FNCCR, pour demander la mise en place de mesures d'encadrement des prix de l'énergie et d'accompagnement des consommateurs ;
 - l'adoption d'une motion en octobre à l'encontre d'EDF, dans le but de dénoncer la mauvaise exécution des contrats de fourniture d'électricité, attribués alors depuis plus d'un an au fournisseur national historique. Cette mauvaise exécution a fortement pénalisé les membres bénéficiaires, plus de 1 800 à l'échelle du groupement, dans leur gestion budgétaire et leurs demandes techniques, mais également les Syndicats d'Énergie pilotes, qui ne se contentent plus d'être les simples relais du fournisseur, mais se retrouvent parfois contraints d'assurer une partie du "service après-vente" d'EDF.
- La diffusion de communications régulières auprès des membres du groupement afin de les tenir informés des actions menées et de l'évolution des prix de l'énergie, au travers notamment de la publication de lettres d'informations ;
- L'accompagnement au quotidien de l'ensemble des adhérents du groupement dans la réalisation de leurs démarches (détachement ou rattachement de sites, problèmes de facturation, attestations d'éligibilité...).



ZOOM SUR...

2022 : UNE VOLATILITÉ EXTRÊME DES PRIX DE L'ÉNERGIE

Au cours de l'année 2022, le marché européen des énergies électriques et thermiques a connu de fortes turbulences en raison de plusieurs facteurs qui se sont succédés, et qui ont fait exploser les prix du gaz et de l'électricité sur le marché de gros.

Dès la fin 2021, la reprise économique post-Covid avait déjà entraîné une hausse des marchés de l'énergie avec un pic significatif intervenu au cours du mois de décembre. Après un réajustement lié au changement d'année calendaire et donc de produit acheté sur le marché (achat pour 2023 au lieu de 2022), les prix de l'électricité sont progressivement repartis à la hausse et un nouveau pic est intervenu le 24 février, en lien direct avec le début du conflit russo-ukrainien.

Au 8 mars, le marché était entré dans une phase descendante, tout en restant extrêmement tendu. Par la suite, de nouveaux événements, incluant cette fois le problème d'indisponibilité du parc nucléaire français, ont généré de nouvelles tensions sur le marché qui est reparti à la hausse dès la fin du mois de mars.

En juin, les marchés de l'énergie ont atteint des niveaux jamais connus auparavant, avec un prix du MWh pour 2023 supérieur à 350 € pour l'électricité et avoisinant les 100 € pour le gaz. Durant l'été, la situation n'a cessé de s'aggraver. Les tensions sur le marché de gros de l'électricité se sont accentuées et ont conduit le 26 août à un pic historique de 1 130 €/MWh en consommation de base (contre environ 60 €/MWh avant le début de la crise).

Même si le marché est entré dans une phase baissière en fin d'année, les prix sont restés très élevés, avec un prix du MWh de plus de 400€ totalement spéculatif (+ 400 € en 2 jours, - 500 € les 2 jours suivants).

RÉSULTATS POUR 2023 ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

C'est donc dans un contexte totalement imprévisible que les Syndicats d'Énergie ont dû se positionner pour acheter l'électricité permettant de couvrir les besoins de leurs adhérents pour l'année 2023.

Malgré des prises de position effectuées essentiellement au cours du premier semestre 2022, avant le pic de l'été, l'augmentation moyenne des factures d'électricité des collectivités et structures d'utilité publique adhérentes du groupement attendue pour 2023 est de l'ordre de 40%, soit environ 3,4 millions d'euros.

Les mesures de soutien adoptées par le gouvernement vont toutefois permettre de limiter cette hausse. Les principaux dispositifs mis en place concernent :

Le bouclier tarifaire

Le bouclier tarifaire a été reconduit en 2023 et prévoit désormais une limitation à 15% de l'augmentation du Tarif Réglementé de Vente d'Électricité (TRV) pour les structures qui disposent encore d'un contrat au tarif régulé.

Par ailleurs, afin d'éviter un retour massif de clients sur un contrat au TRV, le gouvernement a fait le choix d'étendre le dispositif du bouclier tarifaire aux structures en offre de marché qui seraient encore éligibles au tarif régulé (moins de 10 ETP et moins de 2 M€ de recettes de fonctionnement), pour les sites d'une puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Ces structures vont ainsi pouvoir bénéficier d'une décote de leur prix en offre de marché à hauteur de l'effort consenti par les pouvoirs publics sur le TRV. Cette décote sera appliquée sur les factures des clients en offre de marché qui se seront fait connaître auprès de leur fournisseur.

Le bouclier collectif

Le bouclier collectif concerne principalement les structures d'habitat collectif et consiste également en l'application d'une décote équivalente à celle prévue sur les contrats au TRV, quel que soit le nombre de salariés, le chiffre d'affaires de la structure et la puissance souscrite du site de consommation. Une attestation doit être renseignée et adressée au fournisseur d'électricité.

L'amortisseur électricité

Un nouveau dispositif appelé "amortisseur électricité" a également été mis en place pour les collectivités et structures d'utilité publique non éligibles au bouclier tarifaire, et est étendu aux entreprises. Pour les structures éligibles au dispositif, l'État va prendre en charge 50% de l'écart entre le prix payé et un prix moyen plancher de 180 €/MWh, dans la limite d'un coût global de 500 €/MWh. Les clients concernés doivent se faire connaître auprès de leur fournisseur.

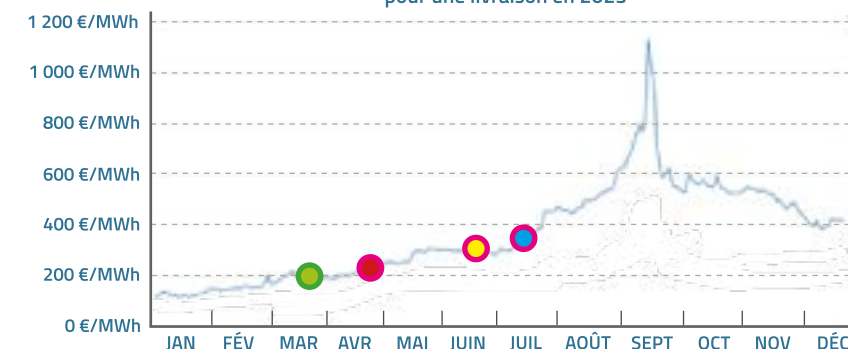
Le filet de sécurité énergétique

Le filet de sécurité concerne les collectivités qui respectent les deux critères suivants :

- une perte d'épargne brute d'au moins 15% en 2023 ;
- un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la catégorie à laquelle appartient la collectivité.

Pour les collectivités éligibles, la dotation remboursera la différence entre la progression des dépenses d'énergie et 50% de la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

Evolution du prix de clôture de l'électricité sur le marché de gros pour une livraison en 2023



Couverture des besoins 2023 du groupement

Prises de position du SDEE	Volume couvert	Type de produit	Produit obtenu €/MWh	Type de produit	Produit obtenu €/MWh
23/03/2022	30%	Base	196,50 €	Pointe	293,52 €
24/04/2022	20%		263,52 €		450,02 €
16/06/2022	20%		316,05 €		550,05 €
05/07/2022	30%		390,05 €		649,75 €
Prix 2023 (part non éligible à l'ARENH)		Base	291,88 €	Pointe	483,00 €
Rappel : prix 2022 (part non éligible à l'ARENH)		Base	135,77 €	Pointe	180,58 €

Les prix unitaires de la part non éligible à l'ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) applicables en 2023 correspondent à la moyenne des prises de position réalisées tout au long de l'année 2022.



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

"L'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée". Dans un contexte de flambée des coûts de l'énergie jamais observé, la maîtrise de la demande énergétique représente un enjeu majeur dont les différents échelons de l'administration territoriale (État, Région, Département, communes et intercommunalités) ont bien conscience.

De multiples dispositifs peuvent aujourd'hui être mobilisés pour financer la rénovation énergétique des bâtiments. C'est dans cette perspective que le SDEE a souhaité se positionner en tant qu'appui aux collectivités pour les accompagner tout au long de leurs projets de rénovation, depuis la définition du programme travaux jusqu'à sa réception.

286 k€

d'aides ACTEE
mobilisés

31 audits
énergétiques
restitués en 2022

ZOOM SUR...

OBTENTION D'UNE ENVELOPPE DE LA RÉGION

Les enveloppes budgétaires obtenues au travers des différentes candidatures aux sous-programmes ACTEE (SEQUOIA et MERISIER) permettent, en phase de faisabilité, le financement partiel

des audits énergétiques pour les bâtiments tertiaires. Toutefois, à l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé à l'été 2021 par le SDEE auprès des communes et communautés de communes lozériennes, les besoins exprimés par les maîtres d'ouvrage portent principalement sur des bâtiments résidentiels. Cette tendance s'est confirmée et renforcée sur la fin de l'année 2022. C'est pourquoi le SDEE a sollicité un financement régional, qui lui a été accordé à hauteur de 32 000 €, permettant de réduire le reste à charge des collectivités pour la réalisation d'études de faisabilité préalables à l'engagement d'une opération de rénovation énergétique.



BILAN RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

En 2021, le SDEE a été lauréat de deux appels à projets du programme national ACTEE 2 portant sur la rénovation énergétique du patrimoine public des collectivités (MERISIER pour les écoles publiques et SEQUOIA 2 pour les bâtiments tertiaires publics). La dynamique s'est poursuivie en 2022 puisque le Syndicat a également été lauréat de l'appel à projets SEQUOIA 3. Les financements ainsi obtenus permettent de consolider l'offre d'accompagnement proposée aux collectivités lozériennes en matière de rénovation énergétique, en leur fournissant un appui autant technique que financier tout au long de la réalisation du projet.



Outre la phase de faisabilité énergétique, nécessaire pour fournir un outil d'aide à la décision aux maîtres d'ouvrage à des fins d'arbitrage du programme travaux, l'offre d'accompagnement se traduit par la mobilisation de financements, l'appui au montage des marchés dans le respect du Code de la Commande Publique, et plus généralement par l'intégration aux équipes projets afin de tendre vers un acte de construire qualitatif et vertueux. Ainsi, l'offre proposée n'est pas unique et standardisée mais bel et bien personnalisée et adaptée aux besoins, en se concentrant sur l'ingénierie financière et administrative des projets accompagnés.

Cet accompagnement sur mesure a ainsi permis la réalisation de 33 audits en 2022, pour un montant de 67 920 € HT, dont 31 restitués en présentiel aux collectivités. Sur ces 31 études de faisabilité énergétique, 18 programmes travaux ont pu être arbitrés par les maîtres d'ouvrages, représentant un montant prévisionnel de travaux de plus de 2 millions d'euros HT. Ces travaux devraient permettre d'économiser 1 474 MWh d'énergie primaire sur le territoire lozérien, tout en générant une économie de 388 tonnes de CO₂.

14 de ces 18 projets arbitrés ont déjà pu avancer sur une phase opérationnelle avec la consultation d'un maître d'œuvre et d'entreprises, soit un taux de transformation de 45%.

La dynamique constatée sur le territoire l'année passée semble se poursuivre puisque 26 audits sont déjà programmés sur 2023.

33 audits engagés en 2022

31 audits livrés en 2022

2 audits
en cours de
finalisation

18 programmes de travaux
arbitrés par les collectivités

12 programmes en cours
d'arbitrage
+ 1 opération abandonnée

14 dossiers
passés en phase opérationnelle
avec maîtrise d'œuvre

4 dossiers encore
en cours de réflexion



2,1 M€
de travaux



1 474 MWh
d'énergie primaire
économisés



388 tonnes
de gaz à effet de serre
économisées

ACTU 2022

SENSIBILISATION LES ENJEUX DE LA MAÎTRISE DES CONSOMMATIONS DANS UN CONTEXTE DE CRISE ÉNERGÉTIQUE



En marge de la seconde édition de la journée contre la précarité énergétique, le SDEE a organisé le 10 novembre 2022 une matinée de sensibilisation sur l'enjeu de la maîtrise des consommations dans un contexte de crise énergétique, à destination des élus et agents des communes et communautés de communes lozériennes.

Co-animée avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL), cette réunion a été l'occasion de partager le contexte économique et énergétique de cette année 2022, que l'on peut qualifier de choc énergétique, et d'exposer l'approche de bon sens de l'association Négawatt, qui travaille depuis plus de 20 ans sur la thématique de la sobriété. Cette association propose un scénario prospectif, tablant sur la sobriété et l'efficacité, afin de réduire drastiquement les besoins énergétiques et d'en assurer une couverture maximale par une production renouvelable à l'horizon 2050.

L'objectif du SDEE a été de fournir aux collectivités différentes pistes d'actions applicables dès l'hiver 2022 et à moyen terme, leur permettant d'atténuer l'impact de ce choc énergétique. L'ADIL, représentée par sa directrice Mme Héloïse COSTES, a fait part de sa pleine expertise en matière de précarité énergétique. Ainsi, les collectivités ont pu être informées de l'ensemble des dispositifs d'accompagnement disponibles (aides financières aux paiements des factures, aides techniques, aides à la rénovation énergétique...) afin de lutter au mieux contre la précarité énergétique qui touche 18.9% des ménages du département, soit 5 points de plus que la moyenne nationale.

La cinquantaine de participants à cette réunion a ainsi pu être sensibilisée aux thématiques qui font l'actualité notamment en période hivernale, et repartir avec des éléments concrets et un plan d'actions à mettre en œuvre au sein de leur structure.



LE DISPOSITIF FONDS VERT

Dispositif de financement annoncé à la fin de l'été par la première ministre Élisabeth Borne et effectif depuis début janvier, le Fonds Vert, doté de 2 milliards d'euros de crédits, a vocation à accélérer la transition écologique dans les territoires en apportant un financement d'État aux projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- performance environnementale
- adaptation du territoire au changement climatique
- amélioration du cadre de vie



Doté de 13 cahiers d'accompagnement relatifs aux thématiques ciblées (rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, rénovation des parcs d'éclairage public, soutien au tri et à valorisation des biodéchets...), ce dispositif représente une réelle opportunité de financement pour les projets de rénovation énergétique en 2023.

Conformément à la philosophie de la nouvelle réglementation environnementale RE2020 s'appliquant à la construction de bâtiments neufs, ou encore à la version 3 du Diagnostic de Performance Énergétique, la performance d'un projet de rénovation ne s'évalue plus sous le seul spectre énergétique. Il est désormais nécessaire de démontrer l'exemplarité environnementale du projet pour mobiliser les financeurs. Ainsi, la réduction des émissions de gaz à effet de serre est étudiée au même titre que la réduction des consommations d'énergie.

L'ambition des projets éligibles en termes d'économies d'énergie potentielles demeure le premier critère de sélection, mais la priorité sera donnée aux projets permettant de réaliser les réductions d'émission de gaz à effet de serre les plus élevées. Une attention particulière sera également portée aux projets présentés par des petites communes rurales et à ceux concernant les bâtiments scolaires (part importante des consommations d'énergie des collectivités). C'est pourquoi, les dossiers de candidature des écoles publiques lozériennes ont toutes leurs chances. Outre les documents administratifs, les pièces techniques constitutives du dossier reposent sur une description du projet de rénovation énergétique et sur la réalisation d'une étude thermique. Le dépôt du dossier se veut facilité via l'utilisation de la plateforme de démarches simplifiées.



Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/aides/3e7d-realiser-la-renovation-energetique-des-batime/>

ZOOM SUR...

CE QUE PRÉVOIT LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE POUR LE LOGEMENT



Issue des travaux de la Convention Citoyenne pour le Climat, la loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée et publiée au Journal Officiel le 24 août 2021. Cette loi ancre l'écologie dans notre société et vise, entre autres, à l'éradication des logements les plus énergivores selon le calendrier suivant :

Gel des loyers pour les logements classés F et G dans les agglomérations visées dans le décret n° 2022-1079	Gel des loyers pour tous les logements classés F et G Interdiction de nouveaux contrats de location pour les logements classés G avec consommation d'énergie > 480 Kwh/m² Audit énergétique obligatoire au 01/04 pour la vente de logements classés F et G	Location interdite des logements classés G Obligation de réaliser un audit énergétique pour la vente des logements classés E	Location interdite des logements classés F	Location interdite des logements classés E
2022	2023	2025	2028	2034

ACTU 2022



Développé par l'éco-entreprise Eco CO₂ et labellisé par le Ministère de la Transition Écologique et l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), le programme "Watty à l'école" est destiné aux élèves des écoles maternelles et élémentaires. Organisé autour de trois ateliers thématiques, il vise à sensibiliser les élèves aux économies d'énergie et d'eau, afin de les rendre acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement scolaire et à leur domicile.

Le SDEE, qui est par ailleurs lauréat du programme ACTEE visant à soutenir les actions de rénovation énergétique des bâtiments publics, a décidé d'expérimenter et de soutenir la mise en place de ce nouveau programme de sensibilisation dans les communes qui portent un projet de rénovation énergétique pour leur école. Pour cela, le SDEE a souhaité s'appuyer sur le Réel-CPIE qui en assurera l'animation au cours de l'année scolaire 2022/2023, permettant de sensibiliser près de 300 élèves au sein de 6 établissements.

Les premiers ateliers portant sur une sensibilisation générale aux économies d'énergie, animés par M. William MAZEL, membre du Réel-CPIE, ont pu avoir lieu avant les vacances de Noël 2022. La seconde phase d'ateliers, portant sur la thématique du chauffage pour les plus grands et sur les éco-gestes pour les plus petits, s'est tenue avant les vacances de février 2023. Le cycle d'animations 2022-2023 se clôturera par un atelier sur la thématique de l'eau qui se déroulera avant les vacances de printemps.



MOYENS HUMAINS

12 Femmes



Moyenne d'âge 45 ans



44 Hommes

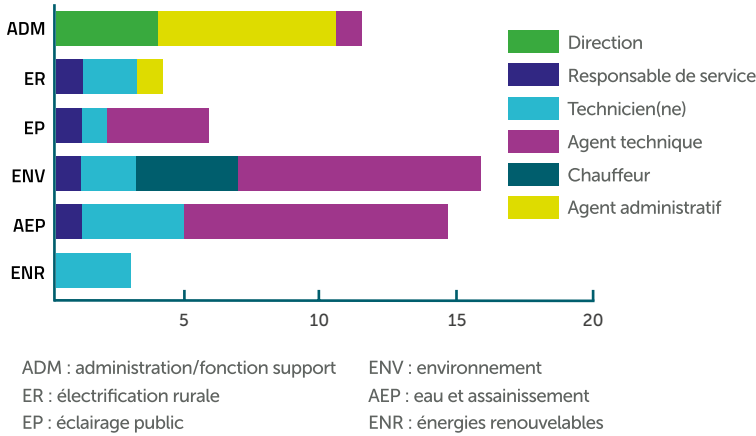
10 agents statutaires

Statut



46 contractuels de droit privé

RÉPARTITION DU PERSONNEL PAR SERVICE



ARRIVÉES/DÉPARTS

ARRIVÉES

Salim ABAOUI
Agent de tri
Usine de Rédoundel

Guilhem BOULET
Électricien
Éclairage Public

Romain CHAPTAL
Chauffeur collecte sélective
Usine de Rédoundel

Alvaro DA COSTA MARQUES
Agent polyvalent
Usine de Rédoundel

Marylène DAUBIÉ-SCHREINER
Secrétaire administrative
Éclairage Public/Eau et Assainissement/Environnement

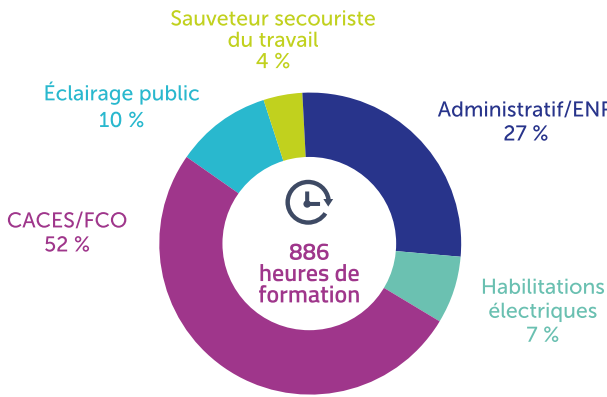
Jean-Paul FARGES
Agent polyvalent
Eau et Assainissement

Jérémy MAMET
Agent polyvalent
Eau et Assainissement

Olivier MARTIN
Agent de travaux
Eau et Assainissement

BILAN DES FORMATIONS

En 2022, les agents du SDEE ont eu accès à un large choix de formations, tant théoriques que pratiques. Dans la logique de la volonté du Syndicat de s'investir dans les énergies renouvelables, la part des formations consacrée à cette thématique a largement augmenté. Les sessions FCO et CACES sont toujours majoritaires.



DÉPARTS

Romain PÉCHIER
Agent polyvalent
Eau et Assainissement

Guillaume VALENTIN
Agent polyvalent
Eau et Assainissement

Clément VIDAL
Agent polyvalent
Usine de Rédoundel

ZOOM SUR...

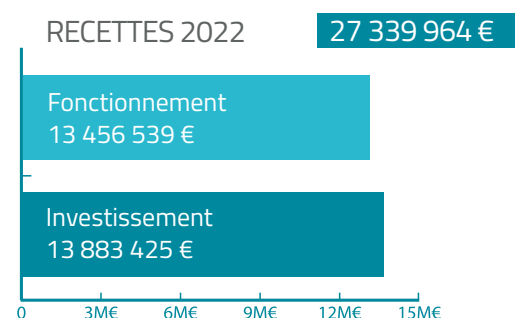
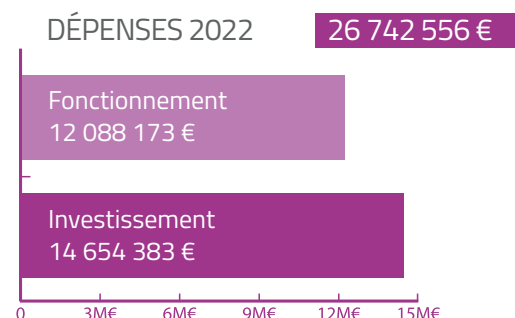
LE SDEE PRÉSENT SUR LES ÉVÉNEMENTS LOZÉRIENS

Chaque année, le SDEE vient à la rencontre des lozériennes et des lozériens en participant aux différents événements organisés sur le territoire. Les points clés de sensibilisation 2022 ont été le tri des déchets ainsi que la mobilité électrique via la tenue de stands sur la Foire de Lozère, lors du passage du TCFIA (Tour Cycliste Féminin International de l'Ardèche) sur la commune de Mont-Lozère et Goulet ou encore pendant le Salon des Maires et Collectivités Locales de la Lozère organisé pour la seconde fois cette année. Le SDEE est également présent aux côtés des collectivités lors de réunions publiques au sujet de l'extinction de l'éclairage public, par exemple. Sensibilisation, information et accompagnement sont proposés aux personnes venant à notre rencontre à travers les différents services du SDEE représentés.



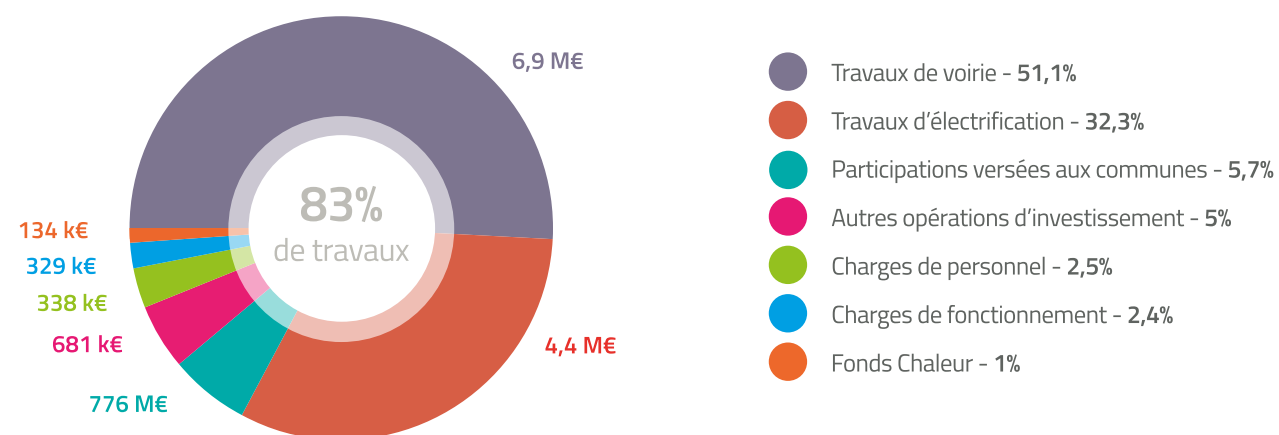


COMPTES ADMINISTRATIFS 2022



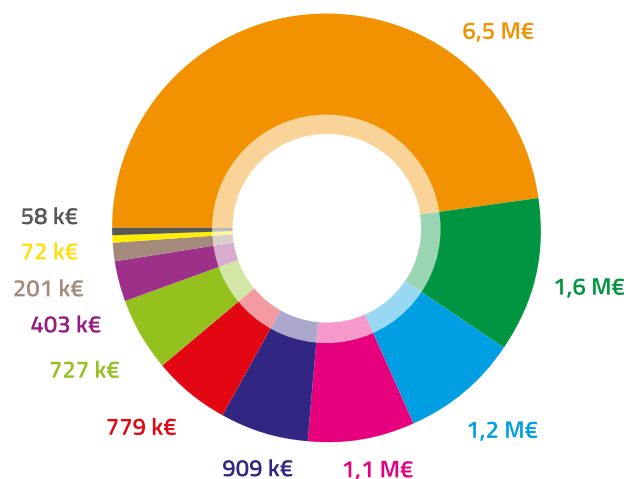
BUDGET GÉNÉRAL

LES DÉPENSES 2022



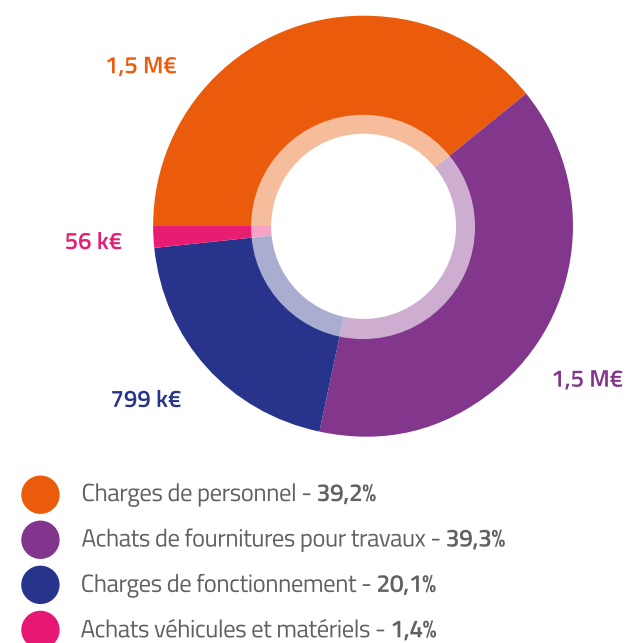
- Participations des communes aux travaux - 47,8%
- Taxe sur l'électricité - 11,9%
- Redevance de concession ENEDIS (R1 et R2) - 8,8%
- Participations ENEDIS (PCT et Art. 8) - 8,1%
- FACÉ - 6,7%
- Excédent capitalisé - 5,8%
- Participations des particuliers aux travaux - 5,4%
- Autres opérations d'investissement - 3%
- Autres subventions perçues - 1,5%
- Divers (autres produits exceptionnels) - 0,55%
- Cotisations adhérents - 0,45%

LES RECETTES 2022

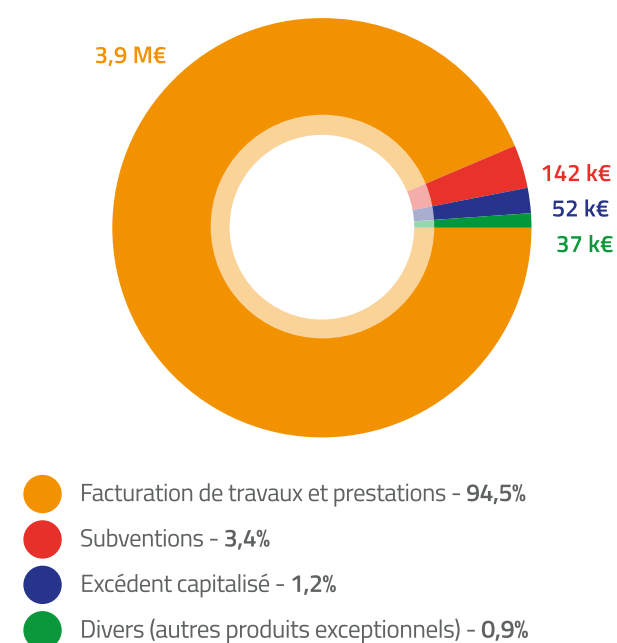


BUDGET VOIES ET RÉSEAUX (SPIC*)

LES DÉPENSES 2022

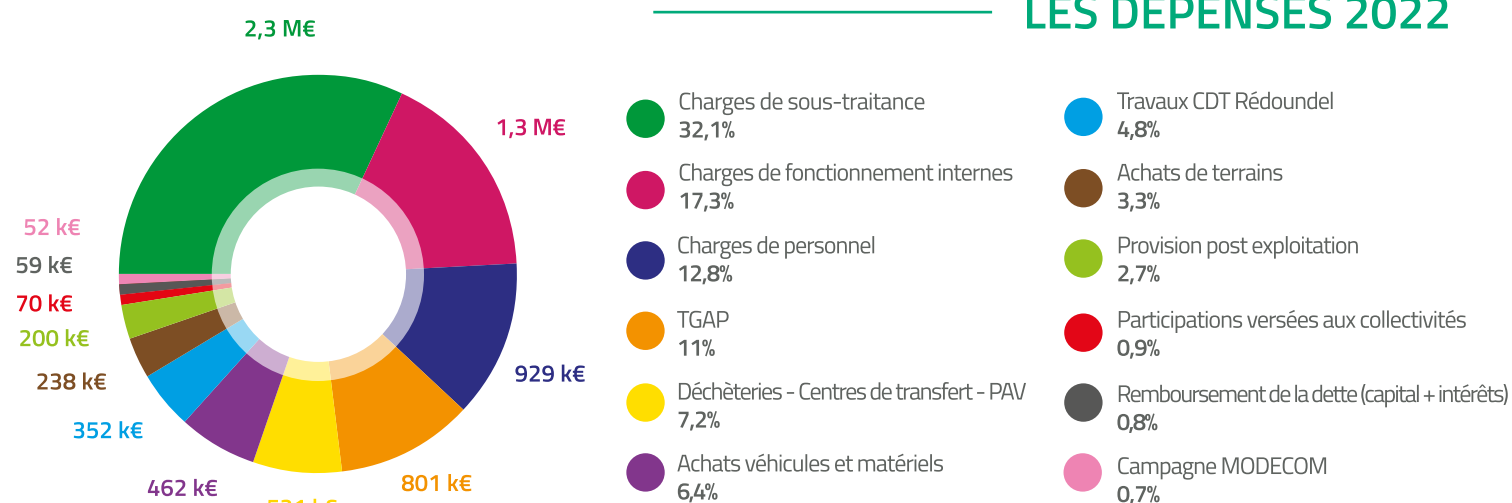


LES RECETTES 2022

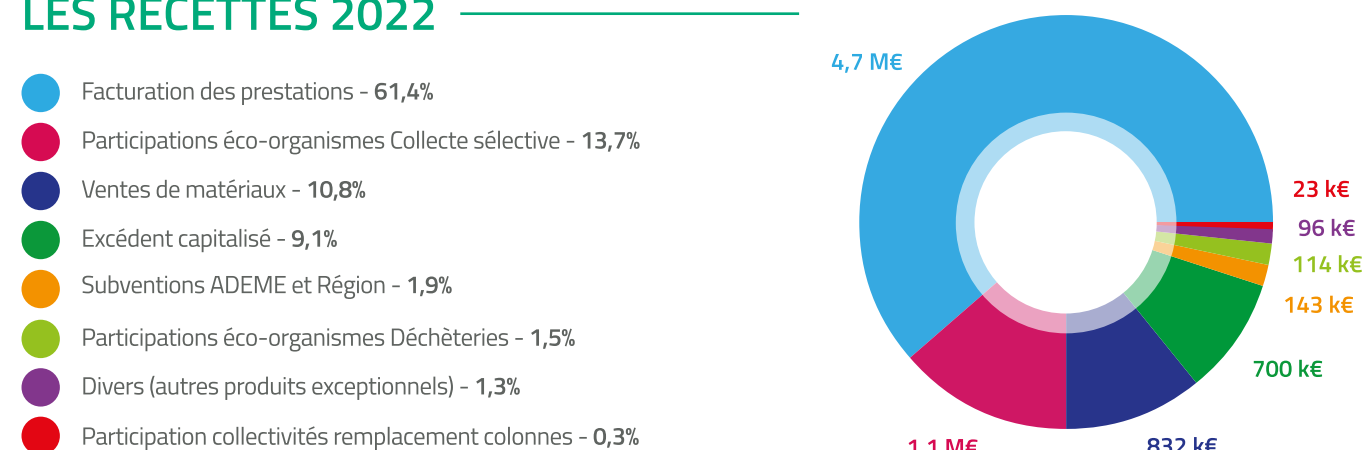


BUDGET ENVIRONNEMENT (SPIC*)

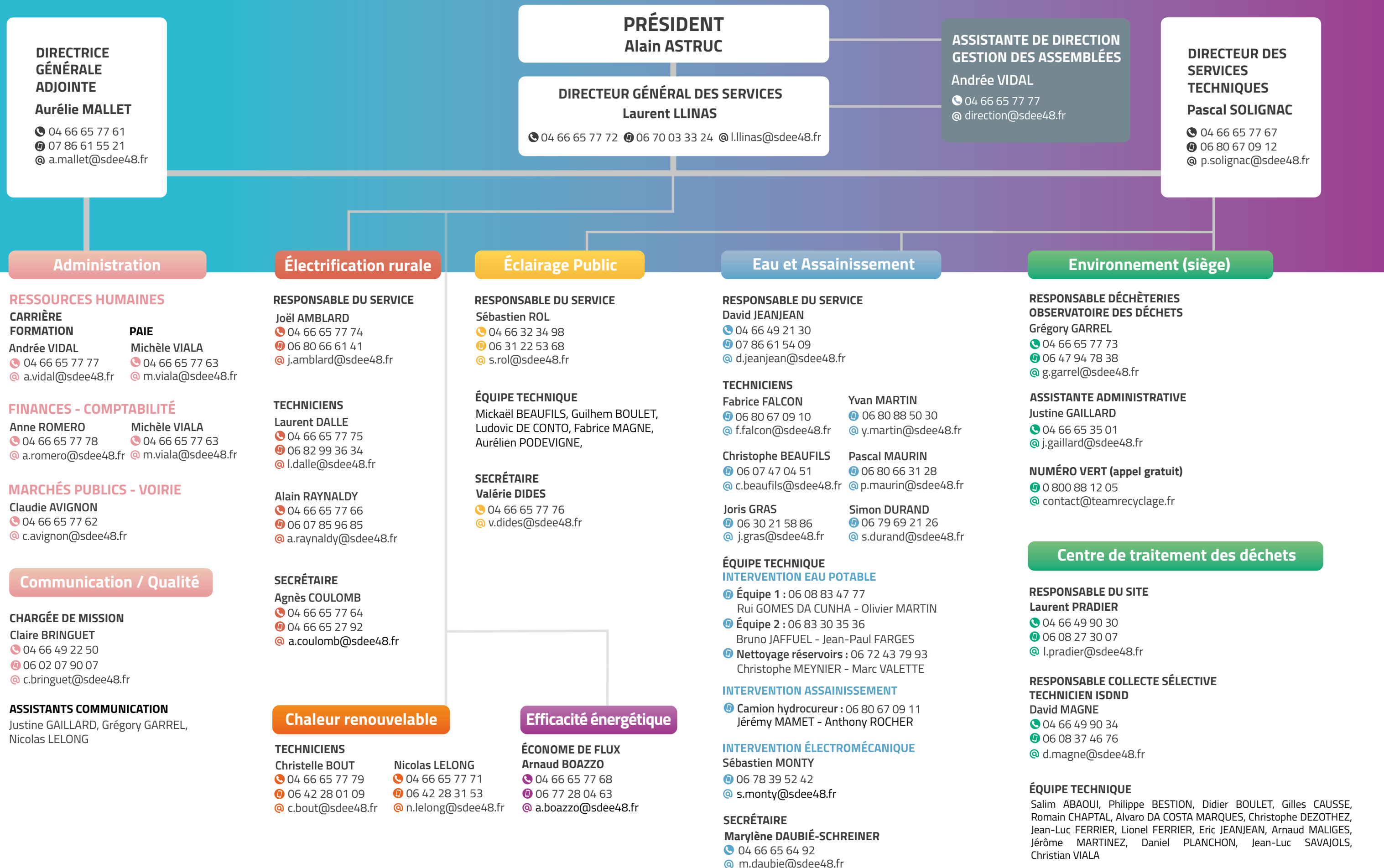
LES DÉPENSES 2022



LES RECETTES 2022



*SPIC : Service Public Industriel et Commercial





Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère

12 Boulevard Henri Bourrillon
48000 MENDE

☎ 04 66 65 35 01

✉ direction@sdee48.fr

f [sdee48.lozere](https://www.facebook.com/sdee48.lozere)

t [@sdee48](https://twitter.com/sdee48)

in [sdee-de-la-lozere](https://www.linkedin.com/company/sdee-de-la-lozere)



www.sdee-lozere.fr